

FONDATION
YVES ROCHER



Plantons en France

Rapport annuel du programme
- Saison 2019-2020

Sommaire

I - LE PROGRAMME 5

<i>Introduction</i>	6
<i>Coup d'oeil sur la saison</i>	7
<i>10 ans, et bientôt 5 millions d'arbres plantés</i>	8

II - LE RÉSEAU D'OPÉRATEURS 10

<i>Un réseau d'opérateurs ancrés dans les territoires pour des plantations à l'échelle nationale</i>	11
<i>Des opérateurs fidèles, spécialisés et aux compétences complémentaires</i>	18
<i>Un volume de plantation qui franchit la barre des 700 000 arbres</i>	22

III - LES PLANTEURS 31

<i>L'arbre et la haie : un choix pour une pluralité de planteurs</i>	32
<i>L'arbre et la haie : une réponse commune aux multiples enjeux écologiques, climatiques et énergétiques</i>	34
<i>Portraits de planteurs</i>	38

3

IV - LES PLANTATIONS 47

<i>Des plantations locales pour un impact national</i>	48
<i>Zoom : les plantations en Occitanie</i>	52
<i>Une filière Végétal local tirée par les opérateurs</i>	54
<i>Les haies toujours prépondérantes dans les chantiers de plantation</i>	60
<i>Des plantations aux multiples fonctionnalités</i>	62
<i>Une grande diversité d'essences pour une diversité paysagère</i>	64

V - PERSPECTIVES 69

Crédit photo : **Cyril Fussien**

A wide, green field with a dirt path leading towards a line of trees under a blue sky with light clouds. The scene is captured during the golden hour, with warm light illuminating the landscape. The path is flanked by grass and leads towards a line of trees in the distance. The sky is a mix of blue and white, with soft clouds. The overall mood is peaceful and rural.

LE PROGRAMME
PLANTONS EN FRANCE

Introduction

Plantons en France : **l'arbre et la haie au coeur des territoires**

La haie et l'arbre champêtre constituent une ressource d'intérêt général par les nombreux services écosystémiques qu'ils fournissent pour un territoire : capacité à réguler le climat, stocker du carbone, constituer un réservoir de biodiversité, maintenir la quantité et la qualité des masses d'eau... Dans un contexte où la transition écologique et agricole n'est plus une option, la haie doit contribuer à sa hauteur aux différents engagements pris par la France, à travers l'Accord de Paris, pour lutter contre le changement climatique et l'effondrement écologique de nos milieux.

Cela implique de maintenir le patrimoine existant, représentant 750 000 km de haies et de le doubler d'ici 2050* en plantant 25 000 km de haies par an. L'effort est considérable : il faut stopper l'érosion bocagère en cours en restaurant les haies existantes et multiplier par dix le rythme de nos plantations.

6

En 2019-2020, les opérateurs du programme *Plantons en France* ont contribué à cet objectif en mobilisant plus de 2 000 planteurs pour planter plus de 700 000 arbres à travers tout le territoire national, et en faisant progresser encore la part de plants Végétal local parmi ces plantations.

Conscientes du véritable changement d'échelle à opérer et fortes des près de 5 millions d'arbres déjà plantés en France depuis 2010, l'Afac-Agroforesteries et la Fondation Yves Rocher ont choisi de s'associer avec de nouveaux mécènes pour porter un projet de plus grande ampleur autour de l'arbre et la haie à partir de la saison 2020-2021. Le nouveau programme créé fédèrera ainsi les engagements de ceux qui partagent la vocation de soutenir des actions locales en faveur de la restauration et du déploiement des haies et de toutes autres formes de systèmes agroforestiers en France.

Pour mettre en œuvre ce changement d'échelle, le programme « Plantons en France » continuera de s'appuyer sur un réseau d'opérateurs qui engagent des démarches de projets territoriaux depuis plusieurs décennies, en coopération avec de nombreux acteurs, afin d'implanter durablement l'arbre chez les agriculteurs, les collectivités, les écoles, ... Reconnu pour son expertise, ce réseau d'opérateurs est garant de la qualité et de la durabilité des plantations, et prépare le déploiement de l'action dans un esprit de diffusion du savoir agroforestier et de partage des expertises entre les opérateurs.

**Quantification issue du scénario Afterres2050, la transition écologique et énergétique, réalisé par Solagro.*

Coup d'oeil

sur la saison 2019-2020



243

essences d'arbres et
arbustes utilisées

p.64



710 406

arbres plantés

p.48



79

opérateurs
engagés

p.12



2 139

planteurs et sites
de plantation

p.32



329 524

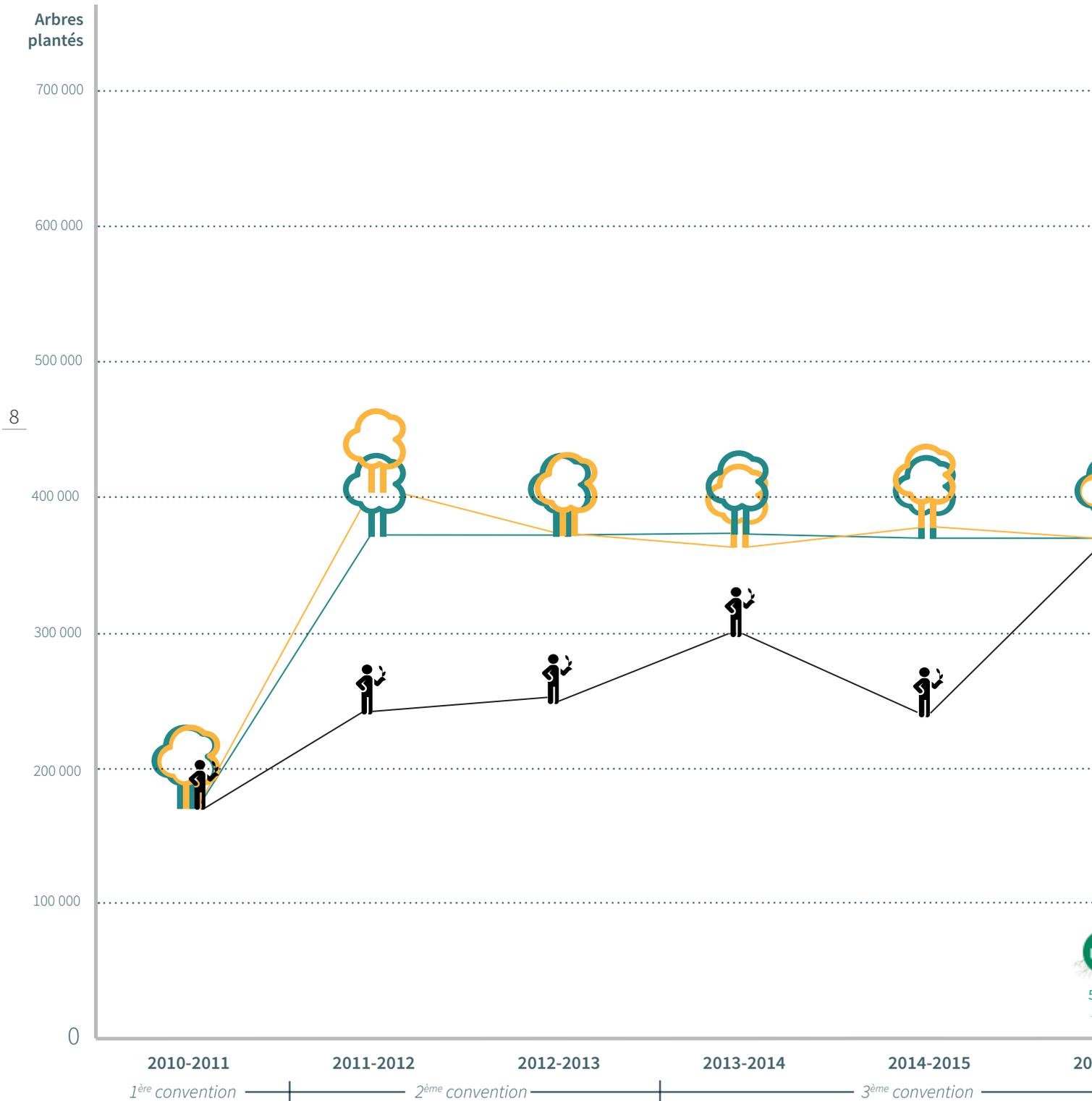
arbres *Végétal local*
plantés

p.54

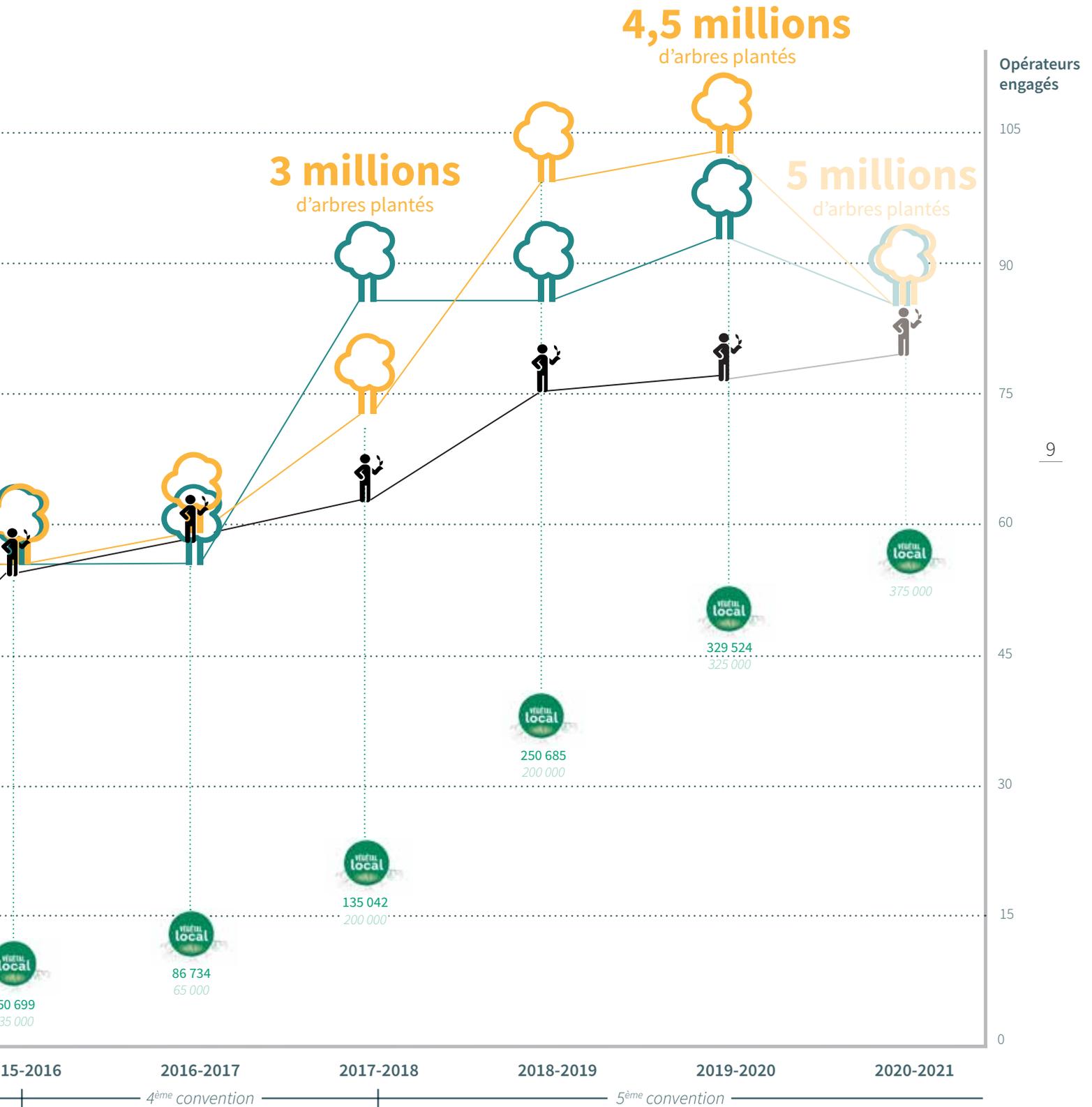
FONDATION
YVES ROCHER



10 ans, et bientôt **5 millions d'arbres plantés** !



 Objectif du programme
 Arbres plantés
 Dont plants Végétal Local
 Réalisé
 Opérateurs Conventionné
Nombre total cumulé
 d'arbres plantés



LE RÉSEAU D'OPÉRATEURS



Un réseau d'opérateurs **ancrés dans les territoires** pour des **plantations à l'échelle nationale**

La saison 2019-2020 du programme *Plantons en France* a rassemblé **79 opérateurs** répartis sur l'ensemble du territoire métropolitain (voir double page suivante) ainsi que sur l'île de la Réunion. Ce maillage d'opérateurs constitue **l'unique réseau national** capable d'offrir une réponse adaptée pour tous les territoires dans lesquels des acteurs souhaitent s'engager dans l'implantation d'une trame d'arbres et de haies champêtres.

l'arbre n'est pas un objet culturel commun. Dans le cas de l'Occitanie, on peut attribuer le succès du programme *Plantons en France* à différents facteurs. L'Occitanie est la région où le réseau Afac-Agroforesteries est le plus structuré : l'Afac Occitanie a été la première, en 2009, à naître des synergies entre les acteurs du territoire. C'est aussi une **région où l'arbre est porté politiquement** : un Plan Arbre et Carbone Vivant a été lancé en décembre 2019. En plus de la protection de l'existant, la Région montre dans ce programme sa volonté de stimuler l'activité de plantation et la valorisation économique de l'arbre (en particulier celles de la haie champêtre), en impliquant une diversité d'acteurs. Cette politique publique ambitieuse porte et légitime la mission des structures opératrices de la haie. Elle vient s'articuler avec le programme *Plantons en France* à travers une complémentarité des aides publiques et du mécénat. **Ce type de dispositif est nécessaire à l'équilibre financier des structures opératrices, et il vient s'articuler avec les fonds apportés par le programme *Plantons en France*.** À terme, il est espéré que toutes les régions définissent une politique ambitieuse dédiée à l'arbre et à la haie, capable de faire converger les enjeux environnementaux, énergétiques, agricoles, sociaux, ... La mise en oeuvre de ces nouveaux programmes régionaux doit garantir la préservation des haies existantes et impulser des actions de

12

Les régions de l'ouest de la France restent les plus actives, tant en nombre d'opérateurs qu'en volume de plantation (21% des plantations sont réalisées en Pays de la Loire, 18% en Nouvelle-Aquitaine et 15% en Occitanie). **Ces trois régions agrègent à elles-seules plus de la moitié (54%) des arbres plantés** dans le cadre du programme *Plantons en France*.

Les régions Pays de la Loire et Nouvelle-Aquitaine étant historiquement très bocagères, il est cohérent qu'elles soient particulièrement bien représentées dans le programme *Plantons en France*. Cela montre néanmoins que, malgré l'essor du sujet arbre au niveau national et international, et les nombreux appels à accélérer la plantation pour endiguer le dérèglement climatique, il est toujours plus complexe de lancer les dynamiques de plantation dans les régions où

plantation en apportant une reconnaissance et une valorisation des haies.

On constate par ailleurs que les compétences liées à l'arbre sont de plus en plus partagées par une grande diversité de structures qui les intègrent dans leurs missions générales (l'arbre pour l'arbre, l'arbre pour l'environnement, pour l'eau, pour l'agriculture ...). La région Nouvelle-Aquitaine compte par exemple 10 opérateurs répartis équitablement entre structures professionnelles agricoles, structures environnementales et structures dédiées à l'arbre. Dans d'autres régions, on observe à l'inverse une spécialisation avec un regroupement de l'activité de plantation sur un seul type d'opérateurs. C'est le cas par exemple **en Occitanie, où 80% des opérateurs membres du programme sont des organismes dont l'arbre champêtre est la compétence première.**, ou encore en Auvergne-Rhône-Alpes, où 75% des opérateurs sont des structures environnementales.

Encore une fois, ces différences géographiques de spécialisation peuvent être mises en regard avec les contextes traditionnels et économiques des régions concernées, ou encore avec leur **contexte politique** : ainsi, la région Hauts-de-France est celle qui présente le plus grand nombre de collectivités inscrites au programme. À l'inverse, on peut noter qu'aucun organisme professionnel agricole ne participe au programme dans cette même région.

On peut noter, enfin, que **les objectifs de plantation varient aussi sensiblement d'une région à l'autre.** Ainsi, en Île-de-France, 80% des chantiers de plantation ont pour objectif premier l'intérêt cynégétique, tandis que celui-ci ne représente que 2% des plantations en Nouvelle-Aquitaine. La moitié des plantations normandes visent à lutter contre l'érosion des sols, et la moitié de celles des Hauts-de-France à préserver la biodiversité.

COUP D'OEIL SUR LES RÉGIONS

Total :
710 406



Nombre d'arbres plantés

Maximum : Pays de la Loire (147 937)

Minimum : Région Sud (227)

Part totale de Végétal local

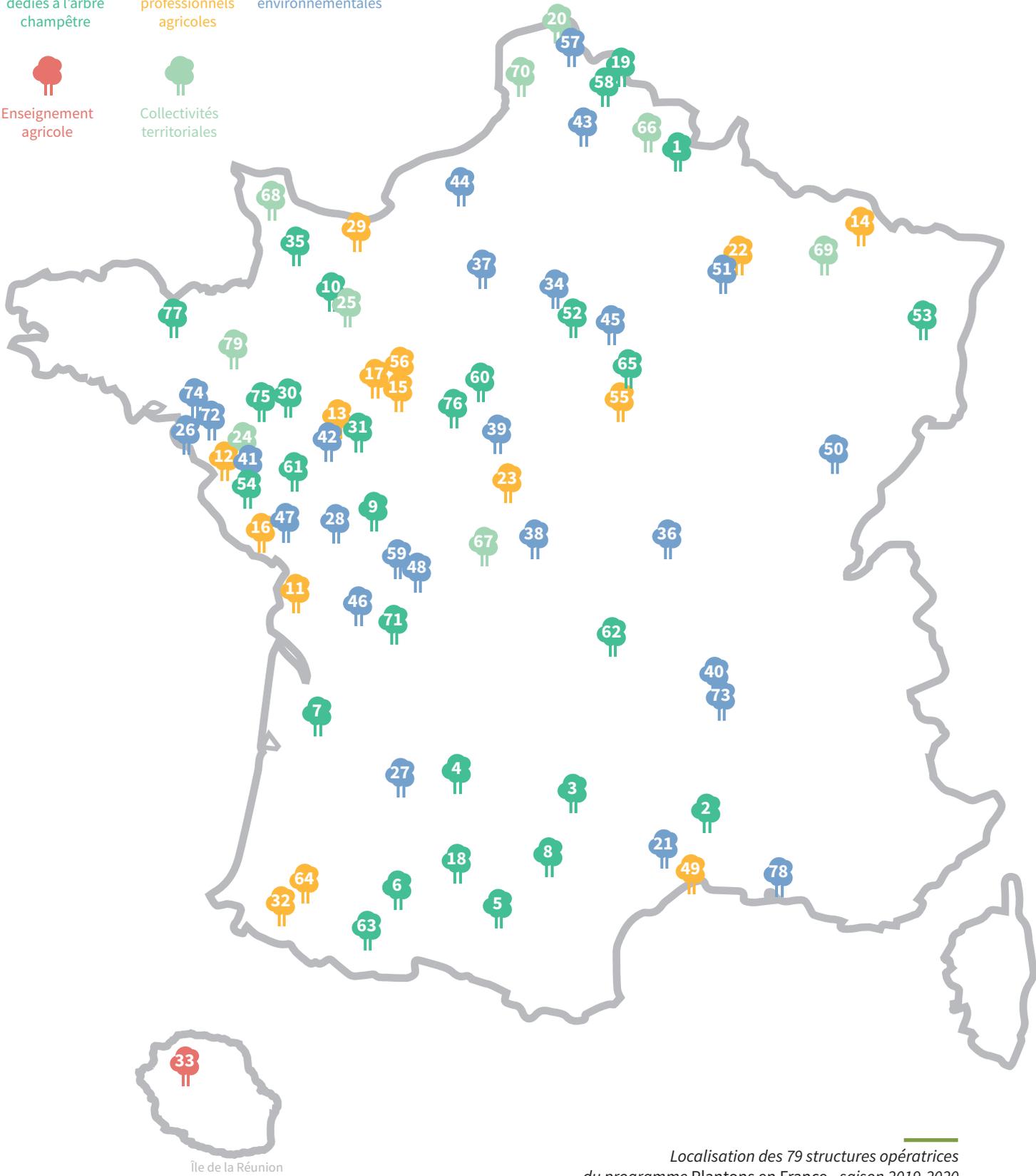
Maximum : Hauts-de-France (67%)

Minimum : Bourgogne-Franche-Comté (18%)



Total :
46%

-  Organismes dédiés à l'arbre champêtre
-  Organismes professionnels agricoles
-  Structures environnementales
-  Enseignement agricole
-  Collectivités territoriales



Liste et typologie des 79 opérateurs de la saison 2019-2020

1. AAAT - Atelier Agriculture Avesnois-Thiérache
2. Agroof SCOP
3. AHP12 - Arbres Haies Paysages d'Aveyron
4. AHP46 - Arbres, Haies, Paysages 46
5. AP31 - Arbres & Paysages d'Autan
6. AP32 - Arbre & Paysage 32
7. AP33 - Arbres & Paysages en Gironde
8. AP81 - Arbres & Paysages Tarnais
9. Bocage Pays Branché
10. Bois Bocage Energie
11. CA17 - Chambre d'Agriculture - Charente-Maritime
12. CA44 - Chambre d'Agriculture - Pays de la Loire - Loire-Atlantique
13. CA49 - Chambre d'Agriculture- Pays de la Loire - Maine-et-Loire
14. CA57 - Chambre d'Agriculture - Moselle
15. CA72 - Chambre d'Agriculture - Pays de la Loire - Sarthe)
16. CA85 - Chambre d'Agriculture - Pays de la Loire - Vendée
17. CAFEL - Coopérative Agricole des Fermiers de Loué
18. Campagnes Vivantes 82
19. Canopée Reforestation
20. CCHF - Communauté de communes des Hauts de Flandre
21. CEN-LR - Conservatoire d'espaces naturels du Languedoc-Roussillon
22. CIVAM de l'Oasis
23. CIVAM de Valençay et du Pays de Bazelle
24. Commune de La Chapelle-sur-Erdre
25. Commune de Valdallière
26. CPIE Loire Océane
27. CPIE Pays de Serres - Vallée du Lot
28. CPIE Sèvre et Bocage-Ass Maison de la vie rurale
29. CRAN - Chambre régionale d'Agriculture de Normandie
30. De la Haie à la Forêt
31. EDEN 49
32. EHLG - Euskal Herriko Laborantza Ganbara
33. EPLEFPA Forma'Terra
34. Espaces
35. FABM - Fédération des Associations de Boisement de la Manche
36. FDC03 - Fédération Départementale des Chasseurs - Allier
37. FDC27 - Fédération Départementale des Chasseurs - Eure
38. FDC36 - Fédération Départementale des Chasseurs - Indre
39. FDC41 - Fédération Départementale des Chasseurs - Loir-et-Cher
40. FDC42 - Fédération Départementale des Chasseurs - Loire
41. FDC44 - Fédération Départementale des Chasseurs - Loire-Atlantique
42. FDC49 - Fédération Départementale des Chasseurs - Maine-et-Loire
43. FDC62 - Fédération Départementale des Chasseurs - Pas-de-Calais
44. FDC76 - Fédération Départementale des Chasseurs - Seine-Maritime
45. FDC77 - Fédération Départementale des Chasseurs - Seine-et-Marne
46. FDC79 - Fédération Départementale des Chasseurs - Deux-Sèvres
47. FDC85 - Fédération Départementale des Chasseurs - Vendée
48. FDC86 - Fédération Départementale des Chasseurs - Vienne
49. Fédération Régionale des CIVAM d'Occitanie
50. FNE-BFC - France Nature Environnement Bourgogne Franche-Comté
51. FRC Grand Est - Fédération Régionale des Chasseurs du Grand Est
52. Haie Magique
53. Haies vives d'Alsace
54. Horizon Bocage
55. L'Authentique Terrien
56. LDC Amont
57. Les Jardins du Cygne
58. Les Planteurs Volontaires
59. LPO86 - Ligue pour la Protection des Oiseaux de la Vienne - délégation Poitou-Charentes
60. Maison Botanique
61. Mission Bocage
62. Mission Haies Auvergne - Union des Forêts et des Haies d'Auvergne-Rhône-Alpes
63. MNE65-AP65 - Maison de la nature et de l'Environnement des Hautes-Pyrénées - Arbre & Paysage 65
64. Paysage de Mares Haies d'Arbres
65. Plantéïs
66. PNR Avesnois - Parc naturel régional de l'Avesnois
67. PNR Brenne - Parc naturel régional de la Brenne
68. PNR Cotentin Bessin - Parc naturel régional des Marais du Cotentin et du Bessin
69. PNR Lorraine - Parc naturel régional de Lorraine
70. PNR Opale - Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale
71. Prom'Haies en Nouvelle-Aquitaine
72. SBVI - Syndicat du Bassin Versant de l'Isac
73. SIMA Coise - Syndicat Interdépartemental Mixte pour l'Aménagement de la Coise
74. SMGBO - Syndicat Mixte du Grand Bassin de l'Oust)/Service agronomique du Pôle Cosmétique Végétale® d'Yves Rocher
75. Sylvagrange
76. Sylvaloir
77. Terres & Bocages
78. Université du Domaine du Possible
79. Ville de Rennes

La couverture du territoire métropolitain par les opérateurs du programme Plantons en France continue de se déployer. La carte ci-contre montre les aires sur lesquelles interviennent les 79 opérateurs de la saison 2019-2020.

Par rapport à la saison précédente, on observe en premier lieu un **élargissement des territoires couverts dans la région Hauts-de-France**. Celui-ci n'est pas dû à l'arrivée de nouveaux opérateurs mais à l'augmentation de la capacité de plantation des opérateurs présents dans cette région ; notamment celle des Planteurs Volontaires, qui multiplie par trois les arbres plantés cette année, et celle de l'Atelier Agriculture Avesnois Thiérache qui marque une hausse de 20% de ses plantations.

On observe de nouveau, sur cette carte, la **spécialisation des territoires** évoquée en pages 12 et 13 : la prévalence des structures professionnelles agricoles (en jaune) dans l'Ouest de la France et leur relative absence dans la moitié Est montre que l'intégration des arbres à l'activité agricole n'est pas encore ancrée dans les pratiques sur de nombreux territoires.

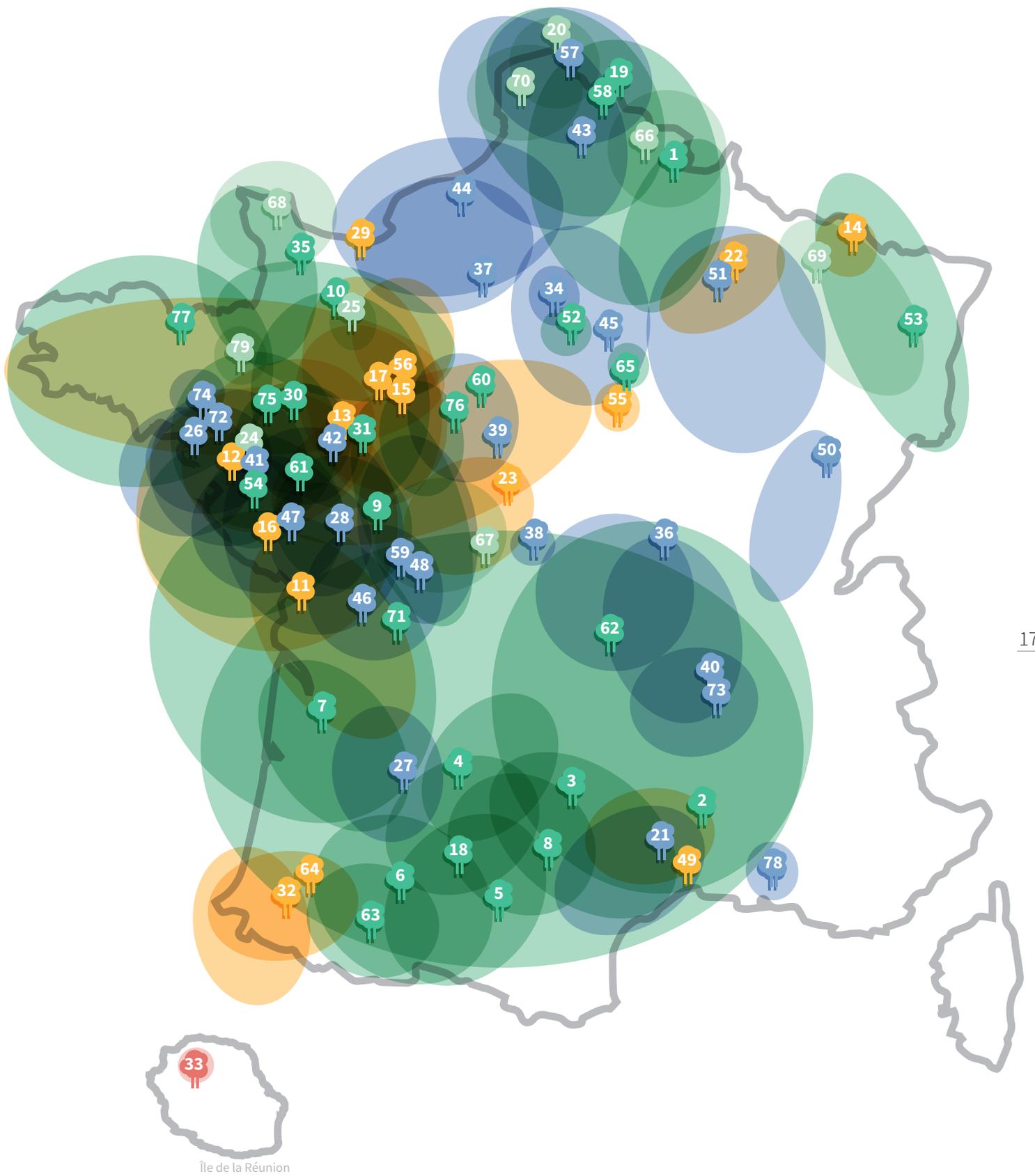
On peut noter aussi une certaine **complémentarité entre les structures environnementales et les organismes dédiés à l'arbre champêtre**, qui se partagent les zones géographiques de façon nette. Cela est cohérent avec l'augmentation de la présence des structures environnementales dans le programme (voir double-page suivante), et montre l'absence, sur certains territoires, d'organismes spécialisés en nombre suffisant pour répondre aux enjeux d'accélération du rythme de plantation. En Auvergne-

Rhône-Alpes et en Grand Est par exemple, l'accompagnement à la plantation tient à très peu d'acteurs (Mission Haies-UFHARA d'une part et Haies Vives d'Alsace d'autre part) par rapport au territoire couvert. Cela limite la capacité de démultiplication de l'action. Il y a donc un véritable enjeu à faire monter en compétence des structures existantes qui intégreront les actions sur la haie dans leur mission globale et pourront progressivement prendre le relais d'opérateurs historiques référents sur leur territoire, permettant à ces derniers de resserrer leur échelle d'action et d'optimiser leur impact local.

La région Pays de la Loire est celle dont le **tissu d'acteurs est le plus dense, avec un fort potentiel d'accompagnement et de montée en puissance dû à des structures opératrices aux compétences diversifiées et complémentaires, pour un maillage tout aussi dense d'arbres plantés sur les territoires.**



Aires de plantation des 79 structures opératrices du programme Plantons - Saison 2019-2020. La multiplicité des imbrications des aires de plantation témoigne des logiques territoriales et de coopération entre les acteurs.



Des opérateurs **fidèles, spécialisés,** et aux **compétences complémentaires**

La typologie des opérateurs du programme reste très stable par rapport à la saison précédente, sans changement majeur dans la représentativité des différents types de structures. En volume de plantations, par contre, on observe une **hausse de la participation des structures environnementales et des organismes professionnels agricoles**, à l'inverse des organismes dédiés à l'arbre champêtre dont la part d'arbres plantés dans le cadre du programme Plantons perd 8 points de pourcentage par rapport à la saison précédente (-15% d'arbres plantés). Cela peut s'expliquer par des conditions climatiques difficiles (les organismes dédiés à l'arbre champêtre sont ceux qui plantent le plus grand nombre d'arbres, avec une moyenne de 10 800 arbres par structure ; lors des saisons marquées par les aléas climatiques, leur résultat global est donc particulièrement impacté), ou encore par la diversification des financements perçus par ces structures.

En 2019-2020, le programme *Plantons* affiche un **taux de fidélité de 92%** des opérateurs s'étant impliqués la saison précédente. Ces résultats montrent que le programme bénéficie d'une bonne notoriété et représente un **pilier pour l'activité annuelle de nombreux opérateurs** qui s'appuient sur le programme pour consolider et développer leur action

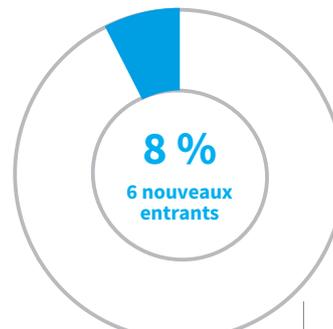
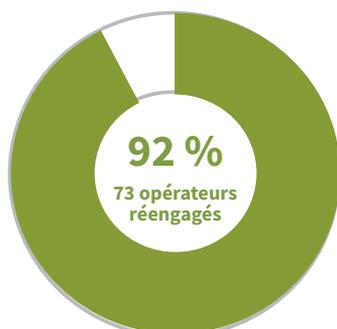
de plantation. Cela assure la reconduction de leur engagement d'une année sur l'autre. Ce **socle d'opérateurs** historiquement attachés au programme *Plantons* lui donne une **solidité** et une **fiabilité** certaine l'inscrivant ainsi dans la **durée**.

La **diversité des opérateurs** impliqués dans le programme *Plantons* est à **l'image** du **réseau Afac-Agroforesteries**, qui en 2020, fédère 231 adhérents, dont **187 organismes** différents, unis par un engagement commun : celui de la préservation, de la plantation et de la gestion des arbres champêtres, des haies, du bocage et des systèmes agroforestiers sous toutes leurs formes avec une **approche systémique** de l'arbre des territoires ruraux.

Bien que les opérateurs accompagnent généralement une diversité de planteurs (*voir pages 20-21*), on observe que la grande majorité des projets de plantation est concentrée sur certains types de plantations. En effet, sur les 79 opérateurs du programme, 66 (84%) concentrent plus de 50% de leurs chantiers sur un seul type de plantation ; **la plupart du temps, il s'agit de haies simples ou doubles**. Pour 44 d'entre eux, ce sont même entre 75% et 100% des chantiers qui sont dédiés à ce type de plantation. **La haie est donc la forme principale de plantation, une réponse aux besoins d'une multiplicité de planteurs et d'objectifs.**

18

Répartition des opérateurs par ancienneté
- Saison 2019-2020





35% (28)
Organismes dont l'arbre
est le coeur d'activité



19% (15)
Organismes menant des
actions sur le thème de
l'arbre dans le cadre de leur
mission agricole



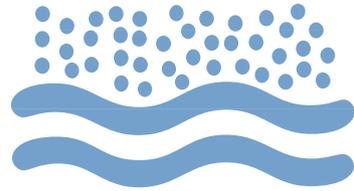
11% (9)
Organismes menant des
actions sur le thème de
l'arbre dans le cadre de
leur politique territoriale

1% (1)
Organismes de l'enseignement



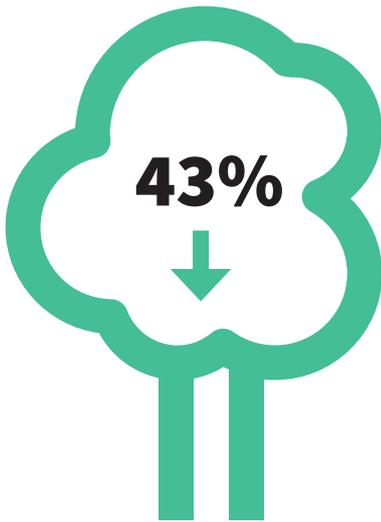
33% (26)

Organismes menant des actions sur le
thème de l'arbre dans le cadre de leur
mission environnementale



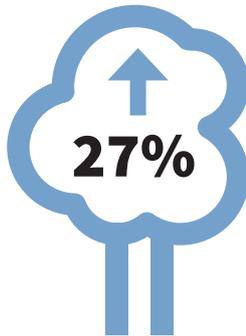
Répartition des 79 opérateurs du programme Plantons en France
par type de structure - saison 2019-2020

304 109
arbres plantés



par les
organismes dédiés
à l'arbre champêtre

194 495
arbres plantés



par les
structures
environnementales

144 170
arbres plantés



par les
organismes
professionnels
agricoles

67 130
arbres plantés



par les
collectivités
territoriales

502
arbres plantés

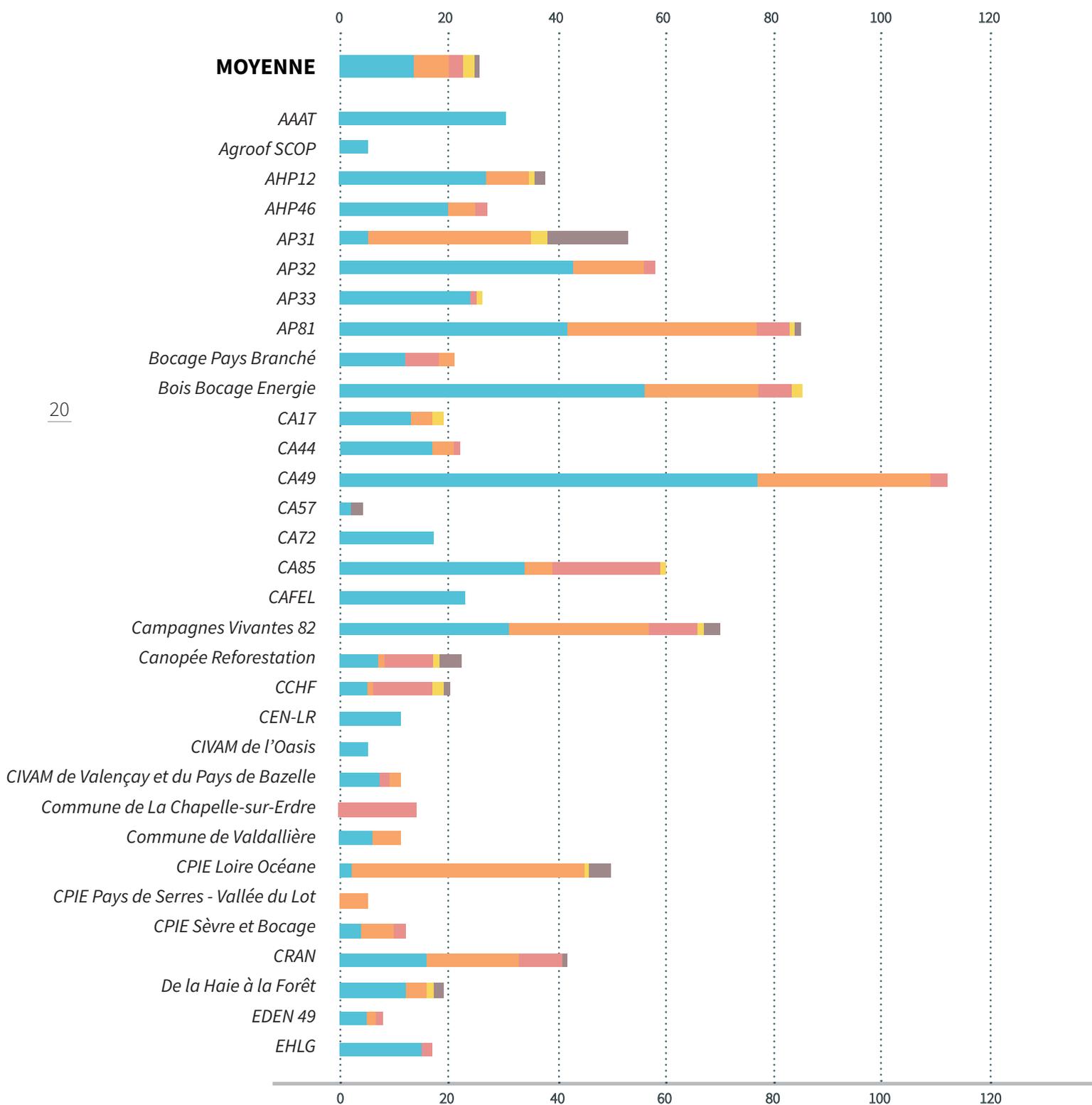


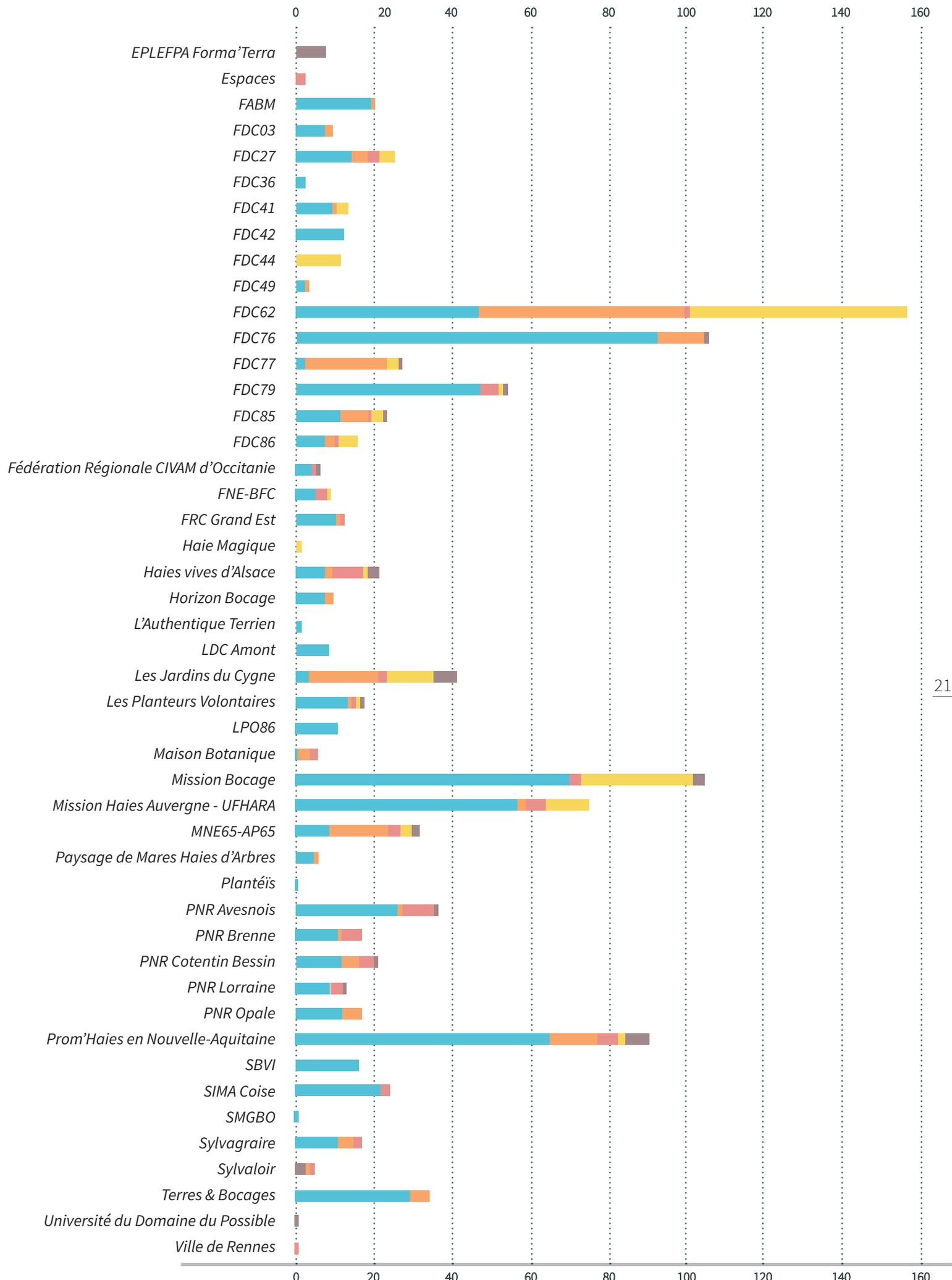
par les
organismes de
l'enseignement

Nombre d'arbres plantés par type de structure, dans le
programme Plantons en France - saison 2019-2020

Typologie des planteurs travaillant avec chaque opérateur - saison 2019-2020

La diversité des planteurs avec lesquels travaille chaque opérateur atteste des compétences plurielles et transversales de ces derniers. Pour chaque projet de plantation, les opérateurs s'adaptent à un public et des enjeux différents, pour une approche multifonctionnelle de l'arbre champêtre.





Un volume de plantation qui franchit la barre des **700 000 arbres**

La saison 2019-2020 marque le passage de la barre des 700 000 arbres plantés par an dans le cadre du programme *Plantons en France*, contre 400 000 trois ans auparavant. Les objectifs fixés au sein de la 5ème convention qui lie l'Afac-Agroforesteries à la Fondation Yves Rocher (voir pages 8-9) sont donc remplis, et on peut considérer que **le programme joue pleinement son rôle de soutien pérenne à l'action des opérateurs sur le terrain**. Il faut néanmoins noter que la demande émanant de ces opérateurs croît encore plus rapidement, puisque plus de 800 000 arbres avaient été demandés lors de l'appel à projets 2019-2020, et que cette demande dépasse le million depuis le nouvel appel à projets 2020-2021. **Le programme *Plantons en France* est donc prêt à passer à l'échelle supérieure** en accueillant une dizaine de nouveaux mécènes engagés pour le déploiement de l'arbre et des haies en France.

Sur les 70 opérateurs étant déjà intégrés au programme la saison précédente, la moitié a vu son volume de plantation augmenter, **de +49% en moyenne** (voir pages 24-25). L'autre moitié des opérateurs renouvelés connaît une baisse moyenne de -31%. En général, cette baisse d'activité est due aux conditions climatiques difficiles de cette saison, ayant conduit au report d'un grand nombre de chantiers sur la saison prochaine. Chaque opérateur compte en moyenne 26 chantiers sur la saison (le maximum étant atteint par la Fédération des chasseurs du Nord-Pas-de-Calais, avec 157 chantiers). Cela témoigne du rôle fédérateur et centralisateur des opérateurs, qui orchestrent les campagnes de plantation à l'échelle locale.

Globalement, la faible amplitude de l'écart conventionné/réalisé (voir pages 26-27) atteste de la **stabilité du programme** : les opérateurs évaluent avec justesse leur capacité annuelle de plantation, garantissant une optimale distribution des arbres entre les opérateurs. En moyenne, **les opérateurs réalisent 115% des arbres conventionnés** ; cette légère sur-réalisation correspond à l'abattement qui avait été appliqué sur toutes les demandes. La médiane des taux de réalisation se situe à 103%. Ce sont les structures environnementales (et notamment les Fédérations départementales de chasseurs) qui déclarent le plus d'arbres dépassant le montant conventionné (en moyenne 139% de réalisation). À l'inverse, les organismes dédiés à l'arbre champêtre présentent un taux moyen de réalisation de 98%, démontrant que celles-ci adaptent leur volume de plantation en fonction des soutiens perçus.

On peut aussi observer que **le taux de réalisation est lié à l'expérience des opérateurs** : les nouveaux opérateurs présentent un taux moyen de 97%, contre 117% pour les opérateurs déjà intégrés. Ces 20 points de différence justifient le plafond qui est généralement appliqué aux demandes des opérateurs entrants : pour garantir la qualité technique des plantations et la plus juste répartition des arbres, il est nécessaire de s'assurer, la première année, que les nouveaux opérateurs maîtrisent bien le dimensionnement de leurs projets.

Près de la moitié (46%) des arbres plantés portent la marque Végétal local (voir pages 54-59), conformément au règlement de l'appel à projets 2019-2020 qui exigeait un taux minimum de 40% par opérateur. Ce résultat global est de bon augure quant au seuil de 50% qui sera exigé dès la saison prochaine.

Les collectivités locales sont celles qui présentent le meilleur taux moyen de Végétal local (54%), traduisant peut-être une facilité à anticiper leur approvisionnement. Le moins bon taux moyen de Végétal local est celui des organismes professionnels agricoles, à 30%. Il est parfois dû à un manque de sensibilisation auprès des agriculteurs planteurs ; facteur sur lequel la vigilance sera particulièrement forte pour les saisons prochaines. En effet, pour des plantations qui durent dans le temps, les planteurs doivent impérativement être

sensibilisés à la nécessité d'implanter des arbres d'origine génétique locale.

On note que les nouveaux opérateurs présentent un taux moyen de seulement 28% de Végétal local. Ici encore, c'est le signe de l'importance de la formation des opérateurs lors de leur entrée dans le programme, et de leur accompagnement par des structures plus expérimentées.

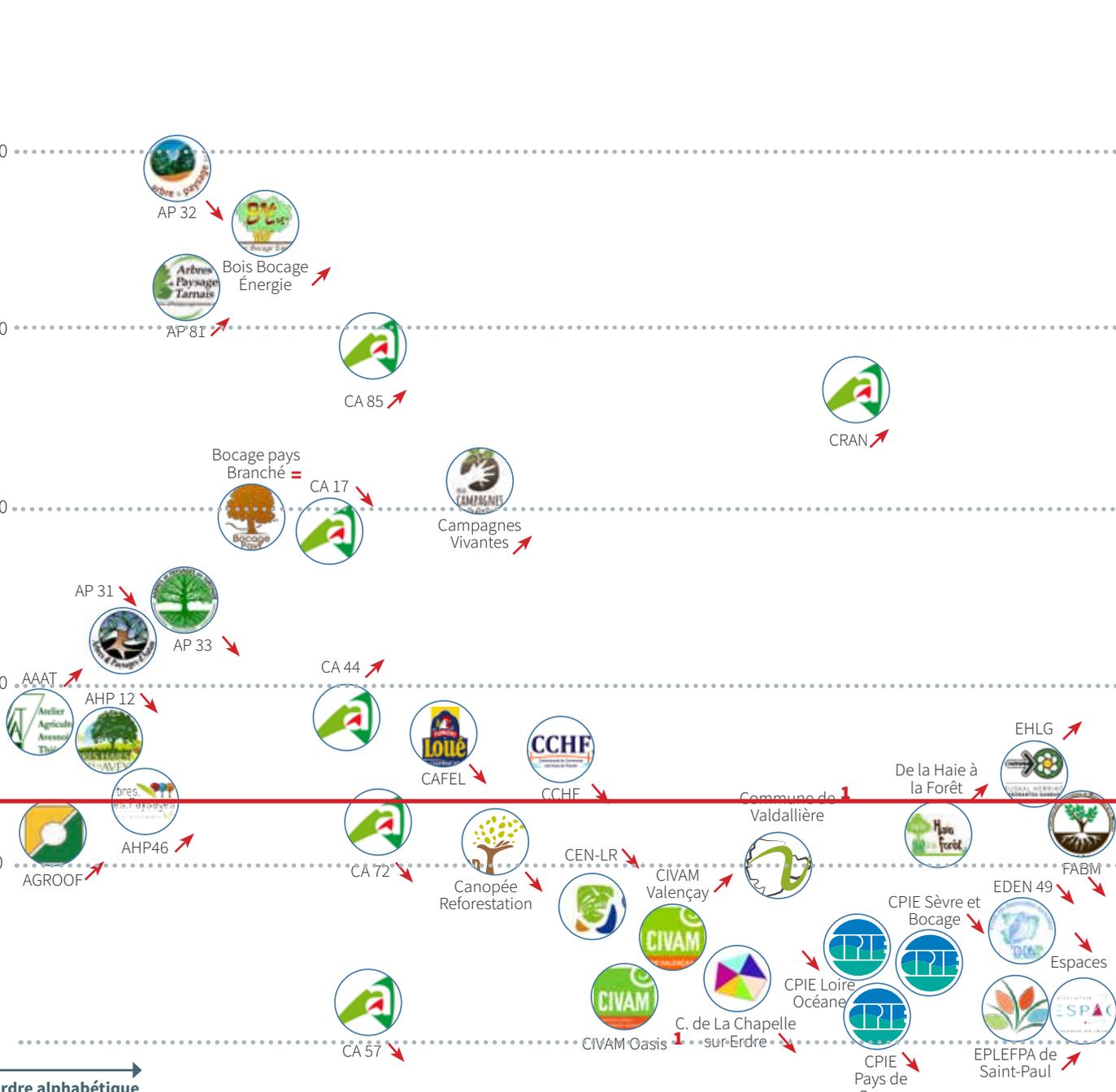
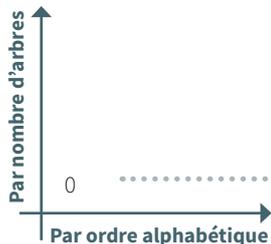
Globalement, bien que la marque soit désormais connue et portée par de nombreux acteurs, il semble important de ne pas relâcher les efforts et d'être particulièrement exigeants sur l'évaluation de l'implication des opérateurs dans le développement de la filière sur leur territoire. Ainsi, dans les régions où celle-ci est freinée par le manque de graines, développent l'activité de récolte de graines et des partenariats avec les pépiniéristes locaux (fourniture de graines Végétal local, contrat de culture, ...).



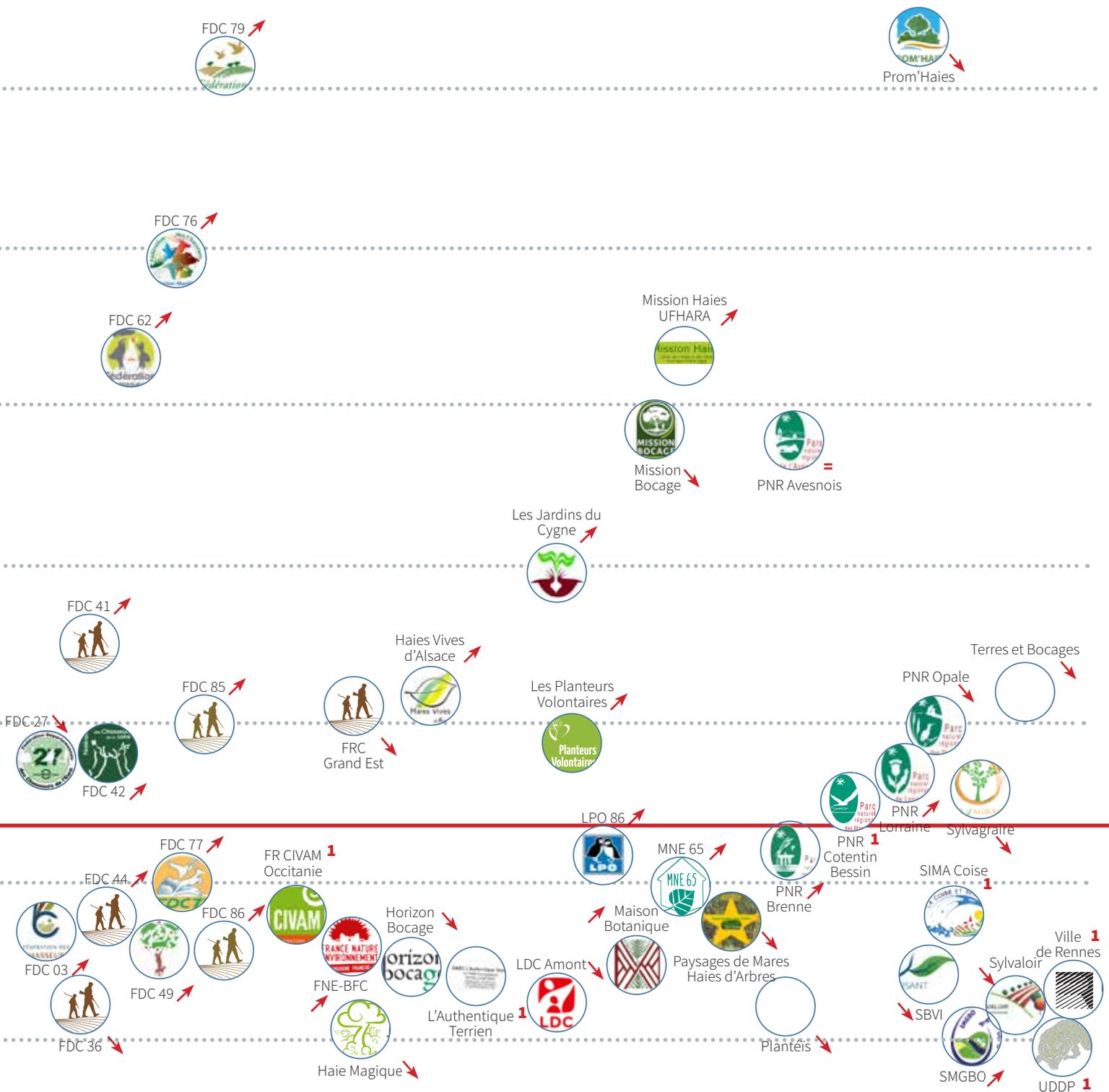


Répartition des opérateurs par nombre d'arbres plantés - saison 2019-2020

Sur les 70 opérateurs étant déjà intégrés au programme la saison précédente, la moitié a vu son volume de plantation augmenter, de +49% en moyenne. L'autre moitié des opérateurs renouvelés connaît une baisse moyenne de -31%, et 8% de l'ensemble des opérateurs participent au programme pour la première fois.



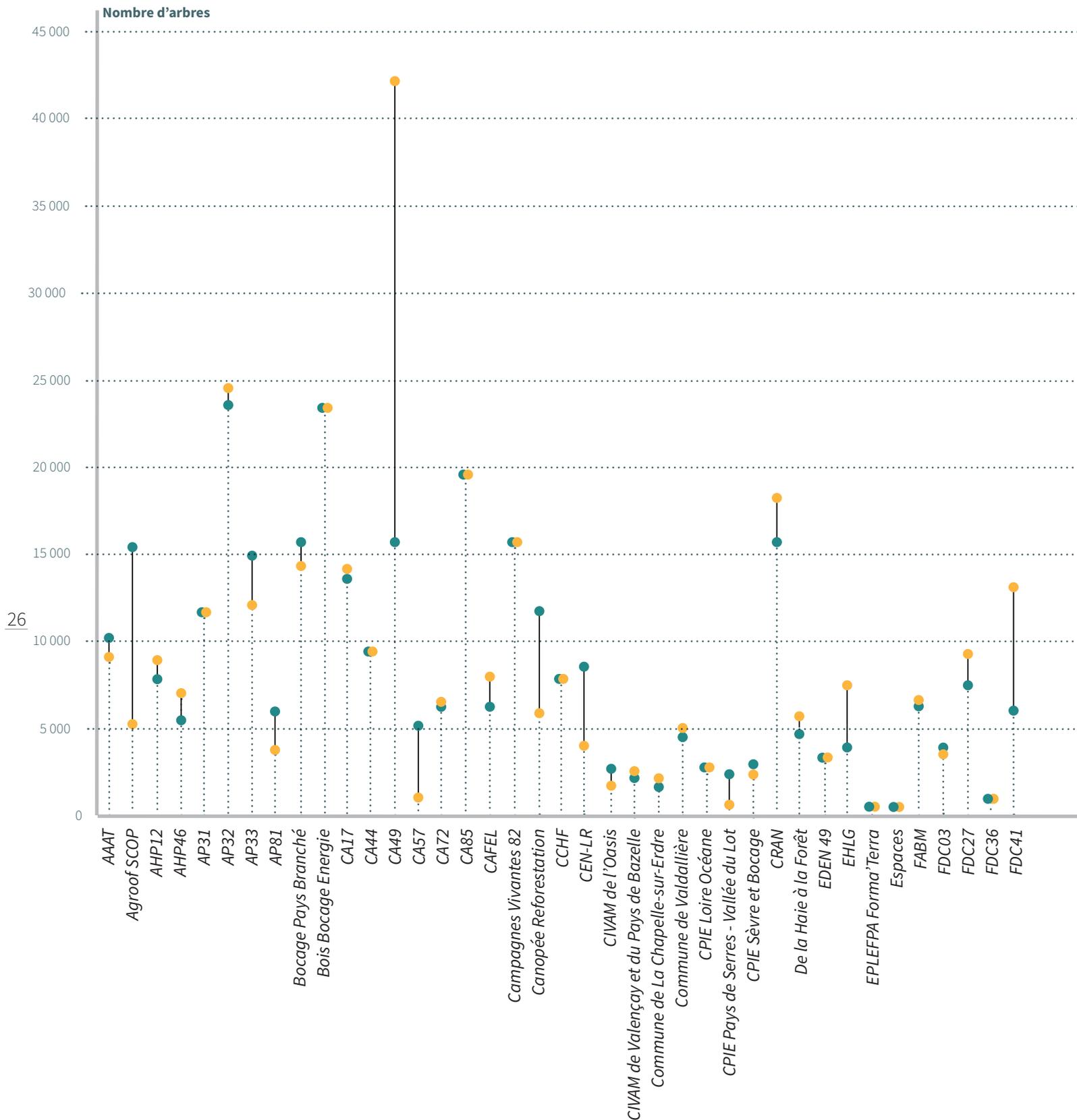
 Médiane : 6 513 arbres
 En croissance par rapport à 2018-2019
 En baisse par rapport à 2018-2019
 Première participation au programme

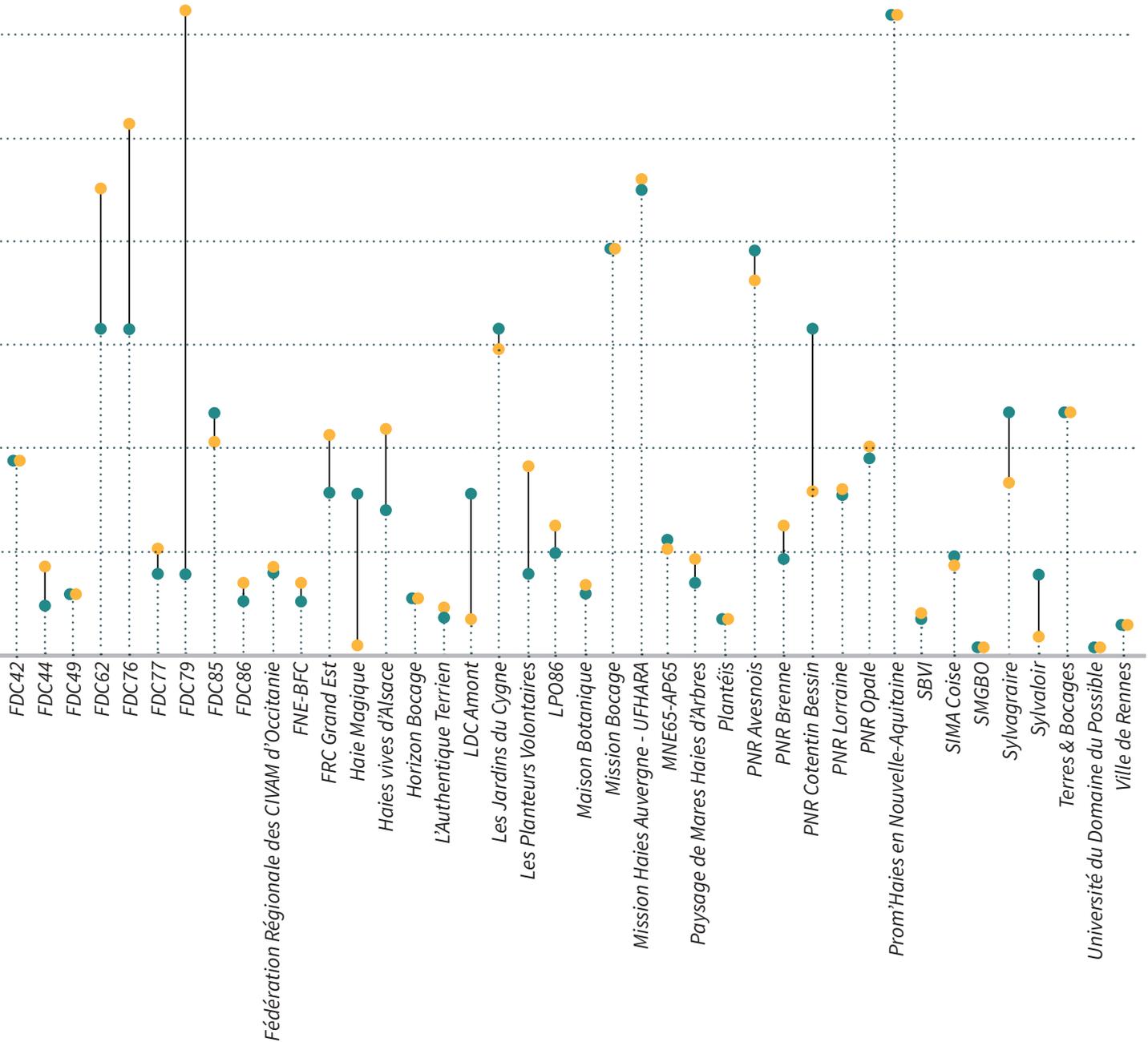
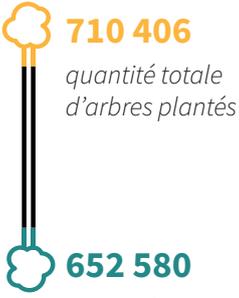


**Diagramme d'atteinte des objectifs fixés par les opérateurs
- Saison 2019-2020**

En moyenne, les opérateurs réalisent 115% des arbres conventionnés ; cette légère sur-réalisation correspond à l'abattement qui avait été appliqué sur toutes les demandes. La médiane des taux de réalisation se situe à 103%. Pour couvrir l'intégralité des coûts de leurs plantations, il est donc nécessaire pour les opérateurs de mobiliser des financements complémentaires à ceux apportés par le programme Plantons en France.

Globalement, la faible amplitude de l'écart conventionné/réalisé atteste de la stabilité du programme : les opérateurs évaluent avec justesse leur capacité annuelle de plantation, garantissant une optimale distribution des arbres entre les opérateurs.

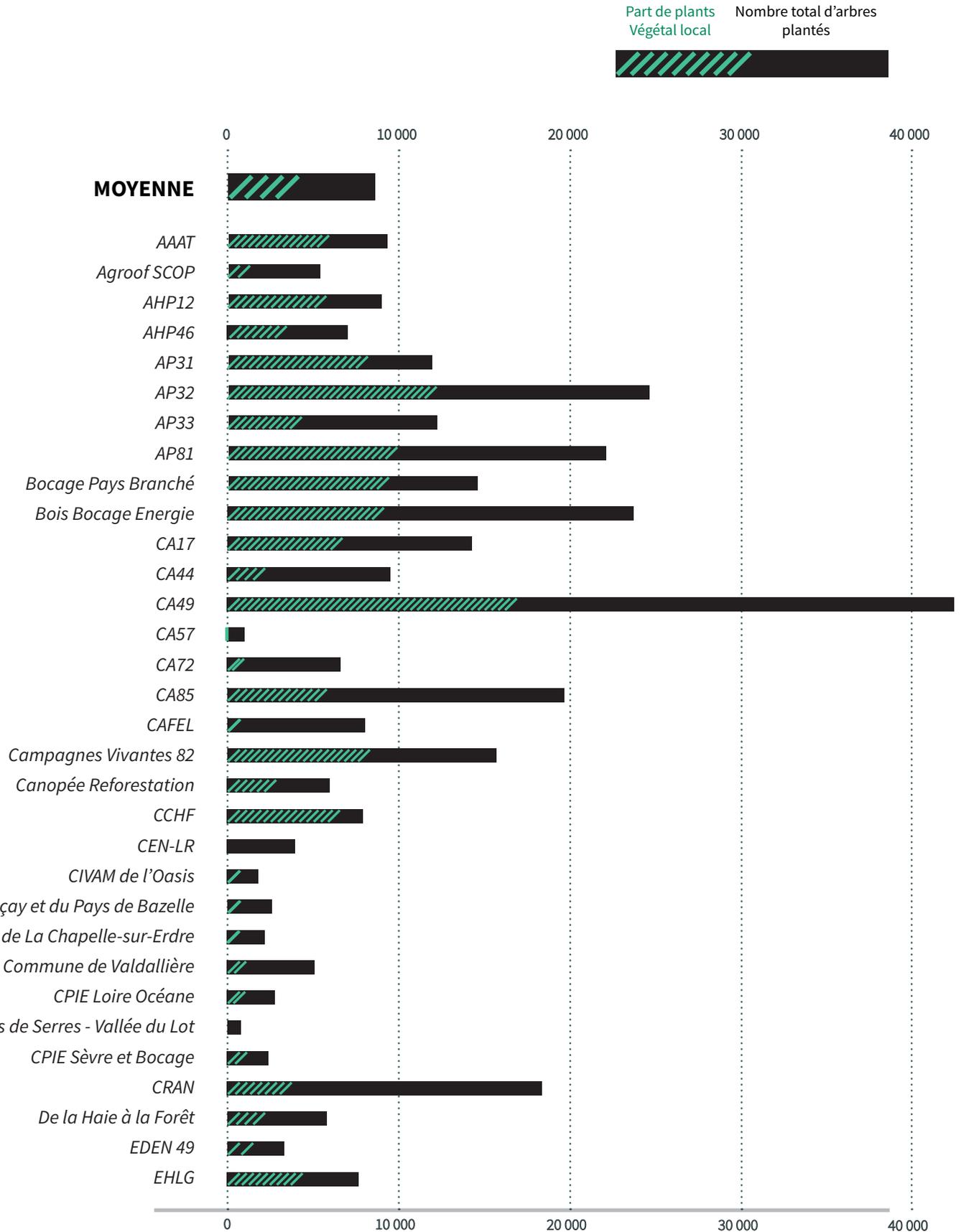


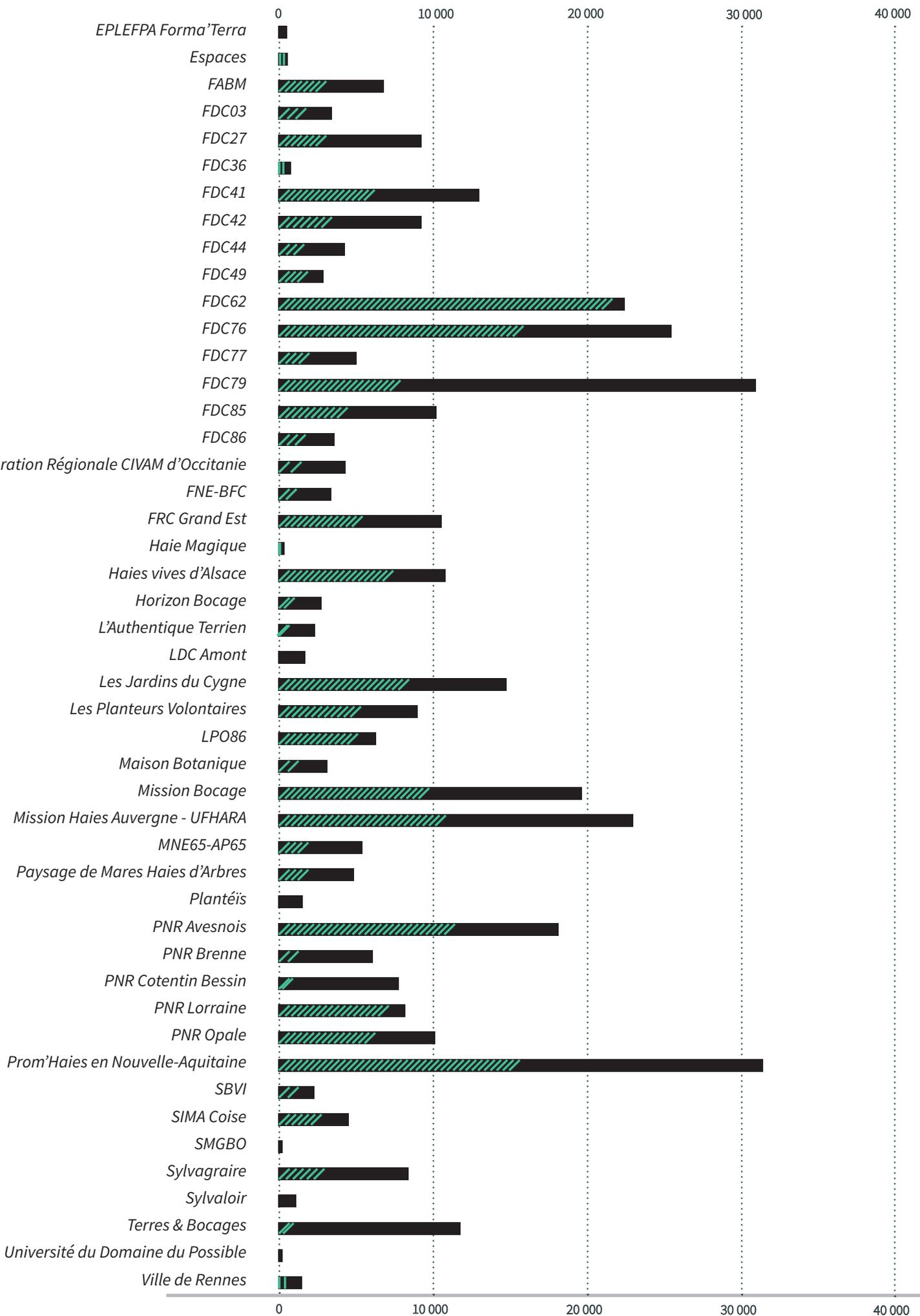


Part de plants Végétal local sur le total d'arbres plantés - saison 2019-2020

En moyenne, les opérateurs réalisent 42% de leurs plantation en Végétal local, avec une part totale de 46%. Les nouveaux opérateurs, avec un taux moyen de 28% de Végétal local, doivent se mettre en lien avec les autres acteurs de leur territoire pour développer leur implication dans la structuration locale de la filière.

2828







LES PLANTEURS

L'arbre et la haie : un choix pour une pluralité de planteurs

Tous les projets de plantation du programme *Plantons en France* sont conçus et réalisés en lien étroit avec les « planteurs » : agriculteurs, particuliers, associations, collectivités ou encore écoles et entreprises, ils ont pris la décision de planter sur leur territoire et se sont, pour cela, tournés vers les opérateurs du réseau Afac-Agroforesteries. **Chaque arbre planté s'inscrit dans un projet de plantation unique** car adapté aux attentes du planteur, aux services écologiques attendus, au contexte paysager et à ses enjeux, aux conditions pédoclimatiques.

L'accompagnement mené par **ces professionnels de la haie et des arbres champêtres** couvre du choix de l'emplacement et la conception de la séquence de plantation au suivi de la reprise, en passant par le travail du sol et le choix du paillage. Les planteurs bénéficient de l'expertise des conseillers-agroforestiers pour garantir la qualité de la plantation et la bonne reprise des arbres dans le temps. **Les opérateurs travaillent également à l'insertion de la plantation dans une logique spatiale et temporelle plus large en formant les planteurs aux principes de gestion durable des haies** afin de les préserver du vieillissement ou de la surexploitation. L'action d'accompagnement des planteurs ne se limite donc pas à une opération ponctuelle mais s'inscrit dans le temps de l'arbre et dans l'assimilation de nouvelles connaissances, à la croisée de multiples échelles. Ce travail d'accompagnement est indispensable pour faire de la haie un élément fonctionnel du système agricole et territorial.

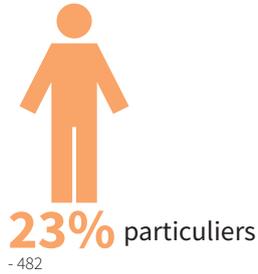
2 139 planteurs ont été accompagnés, pour la saison 2019-2020, par les 79 opérateurs du programme dans la plantation de haies, de vergers ou d'arbres

en intraparcellaire sur leurs parcelles privées ou communales. Le nombre de sites de plantation est en légère baisse par rapport à la saison précédente, ce qui signifie que **la taille moyenne des chantiers a augmenté**.

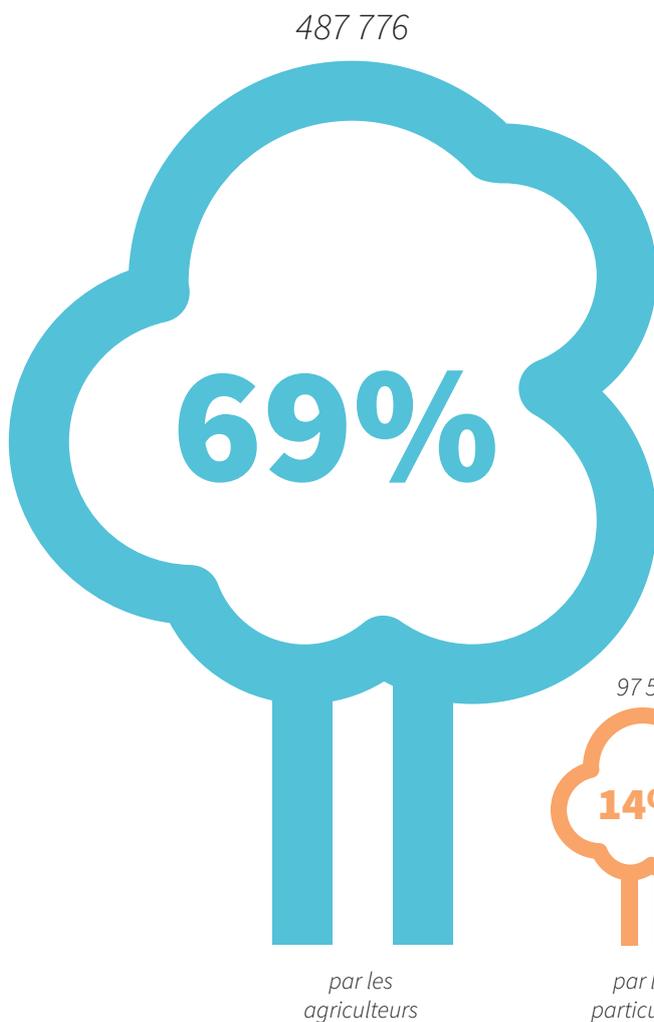
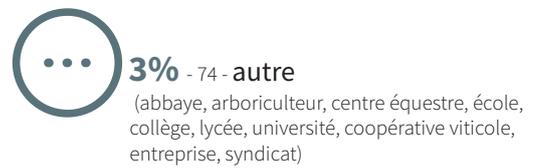
On observe une **hausse de l'implication des agriculteurs, qui plantent désormais près des trois quarts des arbres du programme**, démontrant une fois encore **l'attrait que représente l'arbre dans la conception de leur système de production**, mais aussi la préoccupation de la profession agricole pour la préservation du bocage. Les planteurs-agriculteurs sont présents chez presque l'intégralité des opérateurs, quel que soit le corps de métier de ces derniers : ils sont donc **des alliés indispensables pour réintroduire l'arbre dans les campagnes françaises**, et doivent être encouragés et soutenus dans cette dynamique par les citoyen·nes et les collectivités qui les entourent. Les chantiers de plantation sont d'ailleurs régulièrement participatifs : l'occasion pour diverses populations de se rencontrer et d'**agir ensemble pour des plantations qui contribueront au bien de toutes et tous** (voir double-page suivante).

Chantier participatif et multi-générationnel, accompagné par la Fédération des chasseurs de Loire-Atlantique





Répartition des types de planteurs mobilisés par les 79 opérateurs du programme



Nombre d'arbres plantés par chaque type de planteurs dans le programme Plantons en France - saison 2018-2019

L'arbre et la haie : une réponse commune aux multiples enjeux écologiques, climatiques et énergétiques

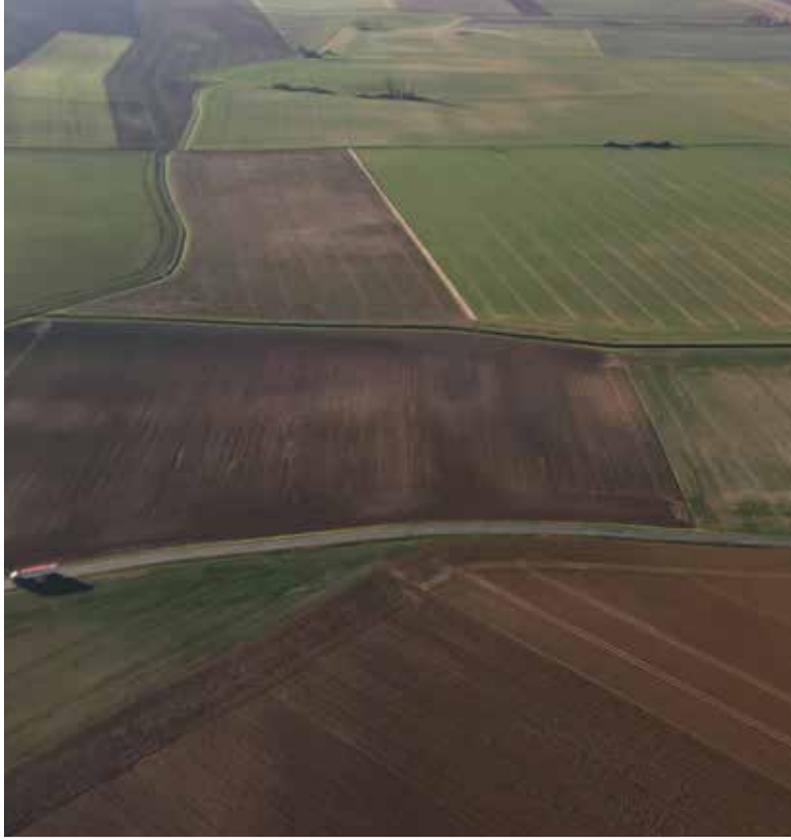
La vision multifonctionnelle des arbres et des haies est l'un des piliers du programme *Plantons en France*, qui veille à ce qu'elle soit partagée par tous les opérateurs et transmises aux planteurs. En effet, planter pour plusieurs finalités augmente les possibilités de valoriser la haie et sa capacité à répondre à plusieurs enjeux sur le long terme, et permet de lutter contre certaines logiques d'opportunité qui peuvent être une fragilité pour les plantations. Des services agronomiques rendus à l'échelle de la parcelle jusqu'aux bénéfices écologiques et climatiques pour un plus large territoire et ses habitants, **l'arbre et la haie sont des objets d'intérêt général** et doivent être plantés selon ce principe. L'opérateur doit donc veiller tant à la qualité de la séquence de plantation qu'à sa juste localisation et aux modes de gestion qu'il préconisera pour la suite, afin de garantir un équilibre entre toutes les fonctions de la haie. **La vision hollistique de l'arbre est donc une garantie d'un projet de réintégration durable de l'arbre champêtre dans les territoires ruraux, porté par tous ses acteurs.**

Interrogés sur leurs motivations à planter, les planteurs évoquent systématiquement plusieurs services qu'ils souhaitent voir rendus par les arbres, dont la prévalence varie d'un type de planteurs à l'autre (*voir pages 36-37*). Cette année, on observe en particulier **un très fort bond de la préoccupation pour la préservation de la biodiversité** de la part de toutes les communautés de planteurs, et en particulier chez les collectivités. En effet, alors que 11% des chantiers de celles-ci la donnaient comme objectif principal

la saison précédente, ce sont désormais près de la moitié des plantations réalisées par les collectivités qui y sont dédiées. **On peut attribuer cette repriorisation à l'inquiétant rapport de l'IPBES** publié en 2019, qui a sonné l'alerte sur la disparition rapide de la biodiversité. Même chez les planteurs majoritaires, agriculteurs, qui évoquent en premier lieu des services agronomiques, la préservation de la biodiversité arrive en troisième position (+4 points de pourcentage par rapport à la saison précédente). C'est cohérent avec un constat du Muséum d'histoire naturelle, qui rapporte les tendances d'évolution des populations d'oiseaux liés aux milieux agricoles, depuis plus de deux décennies, sont en diminution d'environ 30%.

La deuxième motivation la plus courante chez les planteurs du programme *Plantons en France* est **l'intérêt paysager** procuré par les arbres. En effet, en particulier dans les régions traditionnellement bocagères, les paysages fortement structurés par les haies au maillage dense font partie intégrante de l'identité du territoire. On cherche donc à les préserver, par attachement pour ce patrimoine, mais aussi car il présente un fort potentiel touristique. Par ailleurs, les agriculteurs interrogés évoquent souvent **le réconfort de voir pousser des arbres sur leurs parcelles**, par le repère temporel que cela crée, le relief qui apparaît dans le paysage, et l'arrivée des animaux attirés par ces nouveaux habitats.

Ci-contre : transformation du paysage chez un agriculteur du Loir-et-Cher, accompagné par la Fédération des chasseurs du Loir-et-Cher



Chacun trouve son compte en plantant des arbres :
interrogés sur l'objectif principal de leur projet de plantation, les planteurs évoquent systématiquement plusieurs services rendus par les arbres plantés. Nous avons représenté ci-contre les fonctionnalités les plus recherchées par les planteurs.



59%
agriculteurs

protection des parcelles (brise-vent, clôture, ...)



23%



confort animal

20%

préservation de la biodiversité



18%

amélioration paysagère



9%

auxiliaires des cultures



6%

rétablissement de la TVB



4%

lutte contre l'érosion



4%

protection des cours d'eau



4%

intérêt cynégétique



3%

valorisation du bois (bois énergie, bois d'œuvre)



2%

clôture



1%

Autre

4%



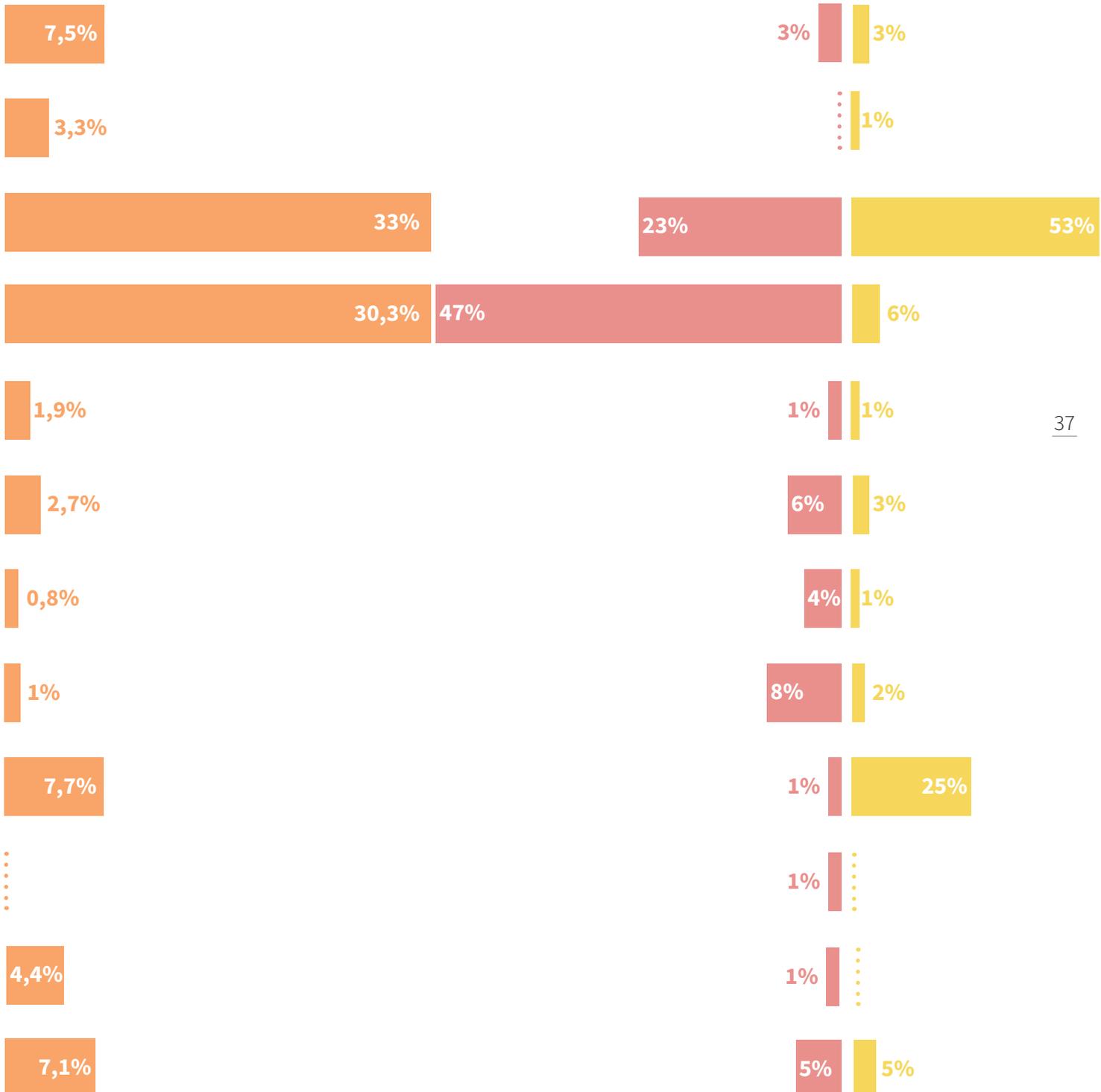
26%
particulier



8%
collectivité



6%
association



Maxence CALAIS

Agriculteur

Marchésieux (50)



Opérateur : Parc naturel régional des Marais du Cotentin et du Bessin

Normandie



Type de plantation :

Restauration de haie sur talus et plantation d'arbres agroforestiers

Objectifs :



550 arbres en haie champêtre
15 arbres en agroforesterie intraparcellaire
115 plants Végétal local

Paillage copeau

« Pour que l'arbre retrouve sa place, il faut être accompagné par des structures compétentes qui le remettent au coeur du système »

Maxence Calais est éleveur de vaches laitières en agriculture biologique. Sur son exploitation agricole, le sol se compose majoritairement d'argiles et de limons. La pluviométrie moyenne avoisine les 800/850mm.

Maxence Calais souhaite restaurer des haies composées pour grande majorité d'Ormes champêtres malades. Les haies étaient dépérissantes, il y a de nombreux arbres morts et certains tombent. Pour l'agroforesterie, le but est de donner de la valeur aux parcelles grâce aux arbres précieux. Les arbres joueront également un rôle de pompe sur la parcelle la plus grande, où il y a des excès d'eau au printemps. Enfin, ils permettront d'accueillir de nombreux auxiliaires de culture ; pour une exploitation en agriculture biologique, les auxiliaires sont des alliés très utiles et cohérents.

Maxence Calais vend une partie de son bois déchiqueté à une association communale (ADEN : Association des énergies nouvelles) qui alimente la chaufferie communale.

ESSENCES PLANTÉES

- Aulne à feuilles en cœur - *Alnus cordata* (4)
- Charme - *Carpinus betulus* (100)
- Châtaignier - *Castanea sativa* (75)
- Chêne rouvre - *Quercus petraea* (20)
- Érable champêtre - *Acer campestre* (100)
- Hêtre - *Fagus sylvatica* (20)
- Merisier - *Prunus avium* (20)
- Néflier - *Mespilus germanica* (20)
- Noisetier - *Corylus avellana* (100)
- Orme résistant - *Ulmus resista* (18)
- Poirier sauvage - *Pyrus pyraster* (15)
- Pommier sauvage - *Malus sylvestris* (20)
- Prunier myrobolan - *Prunus cerasifera* (35)
- Sureau noir - *Sambucus nigra* (15)
- Tilleul à petites feuilles - *Tilia cordata* (3)

Total nombre d'espèces : 15





Un projet accompagné par :

Un **Parc naturel régional** a été créé en 1991 dans les marais du Cotentin et du Bessin en raison de l'importance de sa zone humide que les crues hivernales recouvrent ou «blanchissent». Entre paysages de bocage (département le plus bocager de France), de landes et le littoral, le Parc naturel régional des Marais du Cotentin et du Bessin offre une formidable diversité de flore et de faune reconnue au niveau international.



Territoire rural habité, riche d'un maillage de bourgs structurant le tissu socio-économique, il a été reconnu au niveau national pour la forte valeur de son patrimoine naturel et culturel. Conciliant campagne vivante et protection, sa mission est aussi de valoriser ce patrimoine par des initiatives innovantes. Le Parc a mené une opération de restauration de l'ancien bocage à orme entre 1992 et 2005. Près de 500 000 arbres ont été replantés dans des haies créées et dans des haies anciennes dégradées du fait de l'épidémie de graphiose.

Actions conduites par le PNR des Marais du Cotentin et du Bessin en faveur de l'arbre champêtre, de la haie et des autres systèmes agroforestiers :

- Plantations de haie sur talus et à plat et mise en place de systèmes agroforestiers ;
- Animation et vulgarisation de l'arbre champêtre auprès d'élus, agriculteurs, scolaires et particuliers ;
- Réalisation de Plans de gestion du Bocage chez les agriculteurs et sur certaines communes ;
- Mise en place d'une commission Bocage avec deux communautés de communes afin de protéger et de pérenniser le bocage sur ces deux territoires.

Témoignage de Martin Gosselin, Technicien bocage :

« Pour conserver l'arbre hors forêt il faut que les acteurs (élus, agriculteurs, particuliers...) redonnent à l'arbre sa place d'Antan. Il faut avoir à l'esprit que l'arbre est un allié et non pas un ennemi. Dans les zones d'élevage comme ici, l'arbre joue un rôle crucial pour protéger et abriter les animaux mais également produire du bois (bûche, copeau, grume ...). L'aspect financier est essentiel, il faut que les agriculteurs aient une bonne utilisation de cette ressource et qu'elle puisse leur apporter une plus-value financière. Si la haie coûte de l'argent lors des entretiens mais qu'elle ne leur rapporte rien, elle perd cette place d'alliée et finit par disparaître... On constate encore trop l'utilisation de l'épareuse qui abîme et finit par faire mourir les haies. Il faut former et informer les agriculteurs sur les bons outils et les bonnes pratiques à avoir pour permettre le renouvellement des haies et leur valorisation économique et écologique. »



Saint-Maurice ès-Allier

Commune

Plaine de la Limagne (63)



Opérateur : Mission Haies -
Union des Forêts et des Haies

Auvergne Rhône-Alpes



Type de plantation :

Haie simple, ponctuée d'arbres

Objectifs :



559 plants - 521 ml
333 plants Végétal local

Paillage : bêche

« Les haies sont nos alliées pour lutter contre les coulées de boues »

La commune de Saint-Maurice ès-Allier est située dans la région géographique correspondant à la plaine céréalière de la Limagne, vaste dépression sédimentaire du centre Auvergne. Au sein de cette Limagne existent des zones de relief autour de Puy volcaniques : la Limagne des Buttes. Le climat est sec et continental, les sols fertiles (sur roches sédimentaires ou volcaniques) mais sujets à l'érosion. La pente est marquée sur toute la commune, sauf sur le plateau céréalière au sud de Lissac.

La pluviométrie annuelle moyenne est faible (631 mm) et mal répartie, avec des pics pluviométriques en mai, juin et août, périodes sensibles en terme d'érosion hydrique car ces précipitations sont souvent sous forme d'orage. La température moyenne est de 10.4°C.

40

La commune subit depuis de nombreuses années des coulées de boue, qui s'expliquent par plusieurs raisons :

- Le relief ;
- L'utilisation du sol : la partie haute est boisées et utilisées par un éleveur qui dispose de prairies, ce qui limite le phénomène d'érosion ; mais les cultures montent « haut » et favorisent les coulées de boue ;
- L'urbanisation depuis les années 70 (commune périphérique de Clermont Ferrand), avec quelques maisons particulièrement sujettes aux coulées de boue.



Pour tenter d'apporter des solutions à ce lourd problème hydraulique, la commune a mené, avec l'appui du Syndicat Mixte de la Vallée de la Veyre et de l'Auzon (syndicat gérant la problématique de l'eau sur les bassins versants de la Veyre et de l'Auzon (SMVVA)), une étude hydraulique il y a quelques années. Cette dernière suggérait, entre autres, de planter des haies comme freins hydrauliques sur le bassin versant en amont du village.

Le SMVVA a missionné la Mission Haies-UFHARA pour servir de médiateur technique auprès des propriétaires et agriculteurs concernés par les emplacements de haies relevés par l'étude hydraulique. Une première réunion a eu lieu avec tous les propriétaires, le SMVVA et la commune. Stéphane Hekimian, technicien de la Mission Haies-UFHARA, a expliqué les rôles complémentaires que pouvaient jouer les haies (brise-

vent, protection climatique, biodiversité, ...) et proposé plusieurs types de haies pour que les propriétaires puissent adhérer au mieux à ces plantations. Puis un groupe de travail s'est constitué pour visiter chaque site de plantation, ajuster si besoin la localisation précise vis-à-vis de l'étude hydraulique et affiner les essences choisies. Au regard des données pédoclimatiques, le milieu exige des essences adaptées à des conditions séchantes.

Enfin, les plantations ont eu lieu de manière collective, avec appel aux citoyens, de manière à faire connaître et adhérer les habitants au projet. Cela a bien fonctionné car plus de 25 personnes étaient au rendez-vous pour planter un samedi matin les quelques 500 m prévus.



Un projet accompagné par :



L'Union Régionale des Forêts d'Auvergne dispose depuis 1996 d'une compétence spécifique en faveur du bocage : la **Mission haies Auvergne** (désormais Mission Haies-Union des Forêts et des Haies Auvergne-Rhône-Alpes). Cette mission est soutenue par les Conseils départementaux du Cantal, du Puy de Dôme, de l'Allier et par l'Agence de l'eau Loire Bretagne.

Actions conduites en faveur de l'arbre champêtre, de la haie et des autres systèmes agroforestiers :

- Organisation de programmes de plantations de haies champêtres fonctionnelles ;
- Gestion durable des haies et valorisation économique de la biomasse bocagère ;
- Conseils et Formations pour le monde agricole et les collectivités ;
- Maintien du Bocage dans les aménagements Fonciers (Bourse d'Echange d'arbres).

Les « plus » que l'opérateur a apporté au projet du planteur :

- médiation technique avec les propriétaires pour les convaincre de planter, en les faisant adhérer à un projet personnalisé ;
- conception multifonctionnelle des projets de plantation ;
- appuis techniques lors du travail du sol et de la plantation ;
- gestion de la logistique (commande des plants, du matériel de plantation, de la dérouleuse).



Rémi KAUFFEISEIN

Agronome et Historien

Hem (59)



Opérateur : Les Planteurs

Volontaire

Hauts-de-France



Type de plantation :

Haies fouragères

Objectifs :



654 plants

Paillage au broyat de sapin

« L'agroforesterie est la réponse pour une exploitation plus douce et plus fertile »

Installé à Hem, Rémi Kauffeisein est historien et agronome. Les haies, il en connaît l'intérêt et développe leur culture sur ses parcelles depuis des années. Son fonctionnement ? Planter un système millénaire agro-écologique qui n'est autre que celui des prés-vergers.

Chez lui, les variétés végétales ne sont pas sélectionnées au hasard : en effet, Rémi Kauffeisein participe à des conférences de recherche en agronomie à l'INRA et décide ainsi des essences à cultiver pour son élevage de ruminants en fonction des préconisations des études. Les Hauts-de-France faisant face à des épisodes de sécheresse de plus en plus intenses, il utilise la haie bocagère comme fourrage pour ses animaux durant la saison estivale. Certaines essences lui sont plus utiles car elles sont considérées nourricières pour les ruminants, et d'autres permettent la dégradation des produits phytosanitaires contenus dans les terres et l'eau, point non-négligeable pour un agriculteur cultivant en bio.

Lorsque Rémi Kauffeisein fait appel à l'association des Planteurs Volontaires, c'est dans l'objectif de planter plus de 600 arbres et arbustes en haies simples et doubles tout au long de ses parcelles agricoles, afin d'améliorer le confort de ses bêtes, de les protéger du vent et bien entendu de préserver la biodiversité locale.

ESSENCES PLANTÉES

- Aulne glutineux - *Alnus glutinosa* (25)
- Charme - *Carpinus betulus* (125)
- Châtaignier - *Castanea sativa* (39)
- Chêne pédonculé - *Quercus robur* (10)
- Érable champêtre - *Acer campestre* (75)
- Noisetier - *Corylus avellana* (140)
- Orme champêtre - *Ulmus minor* (60)
- Saule marsault - *Salix caprea* (50)
- Saule osier - *Salix viminalis* (40)
- Tilleul à petites feuilles - *Tilia cordata* (80)

Total nombre d'espèces : 10





Satisfait du chantier participatif ayant eu lieu le 10 décembre 2019, Rémi Kauffeisein proposerait - afin de continuer à mener des actions environnementales de plantations hors-forêt - de démarcher des exploitants agricoles pour qu'ils joignent à leur tour le club des planteurs de haies. Selon lui, un sol est vivant grâce aux haies alentours qui apportent de la ressource directe aux parcelles avec le humus naturellement produit, le BRF et le paillage. Son système de sol fertile se résume à un concept : la pédogénèse. Pour simplifier, Rémi Kauffeisein plante des saules dans les haies et les recèpe régulièrement pour stimuler leur croissance et favoriser le développement de nouvelles racines jouant un rôle essentiel pour le sol. L'agroforesterie serait donc la réponse à une exploitation agricole plus douce et plus fertile, où chaque arbre jouerait son rôle de médiateur environnemental.



Un projet accompagné par :



L'association des Planteurs Volontaires existe depuis 2013. Elle milite en faveur de l'arbre, par la réalisation de projets de plantation, de chantiers participatifs, d'animations et de formations autour de la thématique de l'arbre. L'association a pour objectif de planter environ 18000 arbres par an - les saisons de plantation se déroulant entre mi-novembre et mi-mars - en mobilisant des personnes issues de tout horizon social (habitants des communes, salariés, personnes en situation de handicap, d'exclusion économique ou sociale, détenus, repris de justice ...).

L'association adhère aux valeurs suivantes :

- le respect de l'environnement ;
- la prédominance de l'humain sur le marchand ;
- la coopération et le partage ;
- le respect et l'humilité ;
- la gestion démocratique : un homme égal une voix ;
- l'action citoyenne comme moteur du changement ;
- l'indépendance et la gestion désintéressée.

Jean-Baptiste DE BOUTTEMONT

Agriculteur

SCEA du Logis
Saint-Pierre de Langers (50)



Opérateur : Fédération des Associations de Boisement de la Manche

Normandie



Type de plantation :

Création et renforcement de 14 talus plantés de haies

Objectifs :



241 plants - 110ml
xxx plants Végétal local

Paillage : bêche

« Les résultats agronomiques m'ont convaincu de compléter le maillage de haies de l'exploitation »

La SCEA du Logis est l'exploitation agricole de la Propriété de Bouttemont à St Pierre de Langers dans la Manche. L'exploitation compte 55 Ha en grandes cultures et 7 Ha de prairies permanentes. Les haies présentes sur l'exploitation agricole sont intégrées comme un atelier économique à part entière. La production de bois issu de ces haies rapporte autant que les cultures de colza ou de blé.

« Les résultats agronomiques m'ont convaincu de compléter le maillage de haies de l'exploitation. En 2015, avec l'association de boisement, nous avons réalisé un premier projet en faisant des talus anti-érosifs pour arrêter l'eau d'une parcelle en pente. Aujourd'hui, le projet se poursuit avec de nombreux objectifs:

- Créer des conditions favorables aux auxiliaires comme les carabes et lutter ainsi contre les limaces ;
- Faciliter la pollinisation ;
- Protéger contre les vents d'ouest de la Manche, avec une protection contre l'évapotranspiration ;
- Apporter du carbone au sol.

Les plantations sont réalisées à partir du conseil de la Chambre d'Agriculture, puis l'intervention de l'association de boisement avec une entreprise. Je plante aussi des plants complémentaires par moi-même dont j'assure l'entretien et la formation.»





Un projet accompagné par :

La **Fédération des Associations de Boisement de la Manche** est une association loi 1901 bénévole qui a pour vocation le soutien des associations de boisement pour la constitution, la rénovation et la valorisation du maillage bocager. Elle est composée des associations locales de boisement.

La FABM conduit ses projets en partenariat et collabore au développement de la politique « Bocage » du département et de la Région. Elle est impliquée dans le projet de création d'une Afac Régionale pour travailler à la définition d'une politique publique dédiée en s'appuyant sur l'expertise technique des différents acteurs.



- **Plantation** : maître d'œuvre des plantations de haie et des rénovations de talus plantés sur le département de la Manche. Elle collabore aux projets de la Chambre Régionale d'agriculture, par exemple : la commande de plants, avec les associations locales et certaines collectivités.
- **Comités techniques et de pilotage** : elle participe au comité de suivi de la Charte pour la qualité des plantations du bocage de la Manche. Elle est membre du conseil d'administration de l'Afac-Agroforesteries.
- **Références et innovation** : elle contribue aux tests de la mise au point du « Diagnostic bocage » sur les exploitations agricoles. Elle participe au référencement et au suivi des actions « filière haie » : référencement des paillages et litières et bientôt, la mise en place d'une filière de productions de plants Végétal local.
- **Communication et animation** : pour le maintien des paysages bocagers, elle réalise ou contribue aux communications et animations locales concernant l'intérêt et le rôle du bocage. En 2019, elle a œuvré sur la thématique de la filière haie : « de l'intérêt du plant Végétal local jusqu'à la valorisation du bois ». Elle a aussi participé à l'animation « la haie au service de l'agriculture » de l'association de la Baie chez M de Bouttemont.





LES PLANTATIONS

Des plantations locales pour **un impact national**

L'année 2019 a vu, plus que jamais, **l'essor médiatique et politique des questions climatiques et écologiques**. Suite aux rapports successifs du GIEC et de l'IPBES, ainsi qu'à diverses alertes lancées par les communautés scientifiques et la société civile, il est devenu communément admis que l'accélération du dérèglement climatique et de l'effondrement de la biodiversité nécessitent une réponse collective et urgente. Avec ces constats, est apparu sur le devant de la scène **un acteur dont le rôle potentiel demandait à être rappelé : l'arbre**. Au cours de cette année, se sont multipliés les appels à planter massivement, tant de la part des ONG que de personnalités politiques ou culturelles. Les citoyens ont été alarmés par les feux ravageant les forêts du Brésil, de l'Australie, ou encore de la Sibérie ; et de nombreux politiques ont vu dans l'arbre une solution accessible et à la hauteur de la situation. En France, les enjeux de déforestation portent, non pas sur la forêt, mais sur l'arbre des champs, les haies qui maillent les campagnes françaises. Le déclin est massif avec la disparition de 11 500 km de haies chaque année à cause de pratiques d'entretien dégradantes. Une des missions du programme *Plantons en France* réside probablement dans la convergence d'un mouvement de fond de la société civile et d'une préoccupation grandissante quant à l'adaptation des exploitations agricoles et des territoires ruraux face aux bouleversements climatiques et écologiques. Cette mission contribue à donner un nouveau statut social à la haie et une nouvelle responsabilité à ceux qui la gèrent et la préservent, à savoir agriculteurs et collectivités.

Cet engouement est justifié : **l'arbre est**

effectivement un allié incontournable face aux enjeux actuels ; et il l'est **tout particulièrement dans le contexte agricole**, très concerné par les émissions de gaz à effets de serre et la disparition de la biodiversité : le micro-climat produit par les haies augmente le rendement des cultures, le maillage dense et connecté à l'échelle d'un bassin versant atténue les effets des ruissellements sur la fertilité du sol, le bocage amène un équilibre entre les espèces et régule les attaques parasitaires sur les cultures, permettant une économie de produits phytosanitaires, et les éléments arborés participent au bien-être des animaux d'élevage.

Pour remplir toutes les fonctions évoquées précédemment et jouer pleinement leur rôle, l'arbre et la haie doivent être restaurés par une bonne gestion et replantés lorsque leur densité devient trop faible. Ces nouvelles implantations doivent être bien placées pour maximiser leur impact, à l'échelle d'une exploitation agricole mais aussi à l'échelle d'un paysage écologique. Elles doivent être réalisées avec des techniques adaptées au contexte pédoclimatique. Les essences doivent impérativement être diversifiées et d'origine génétique locale ; et une fois plantés, les arbres et arbustes doivent être suivis et gérés pour permettre leur croissance et leur renouvellement à travers les années. Ces facteurs demandent une connaissance fine, liée à un ancrage local et à une excellente connaissance du milieu dans lequel l'arbre est planté. Ainsi, sans entamer l'enthousiasme collectif pour la plantation, il est nécessaire de rappeler que celle-ci doit être effectuée dans un cadre rigoureux, **selon l'expertise de ceux et celles qui, depuis plusieurs décennies,**

travaillent à la réapparition de l'arbre dans nos campagnes et ont ainsi planté plus de 50 000 kilomètres de haies. Ces structures, dont la vocation est de recréer une maille dense et des infrastructures agroécologiques résistantes aux changements climatiques, sont d'incontournables alliées du monde agricole. Elles sont réunies au sein du programme *Plantons en France* pour leur volonté d'agir ensemble et selon un cadre technique rigoureux et garant de la qualité des plantations ; et elles ont, plus que jamais, besoin du soutien collectif pour perpétuer et développer leur action locale, sur tous les territoires.

Le programme *Plantons en France* a pour vocation de **stimuler ce soutien collectif en s'articulant avec les dispositifs mis en place par les collectivités**. Ainsi, de nombreux **programmes publics en faveur de l'arbre** voient le jour et demandent à être déployés plus largement.

À échelle nationale, le Plan de développement de l'agroforesterie, porté par le Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation depuis 2015, doit être renouvelé l'année prochaine. Mis en place par Stéphane Le Foll pour "développer et gérer durablement l'agroforesterie, sous toutes ses formes et sur tout le territoire français, un des leviers du projet agro-écologique pour la France", ce plan national en cinq axes place **l'agroforesterie comme une solution tout autant issue de l'expérience de générations d'agriculteurs que porteuse d'avenir pour les enjeux agricoles de demain**. Par ailleurs, ces dernières années, les Régions françaises se montrent de plus en plus sensibles aux enjeux environnementaux et agricoles mais aussi aux réponses que l'arbre peut y apporter. Elles rivalisent désormais d'ambition quant à la construction de "plans pour l'arbre" apportant des moyens conséquents pour **assurer une place de choix aux infrastructures arborées** sur leur territoire. Les mesures prises varient en fonction des contextes paysagers et des pratiques historiques locales, mais

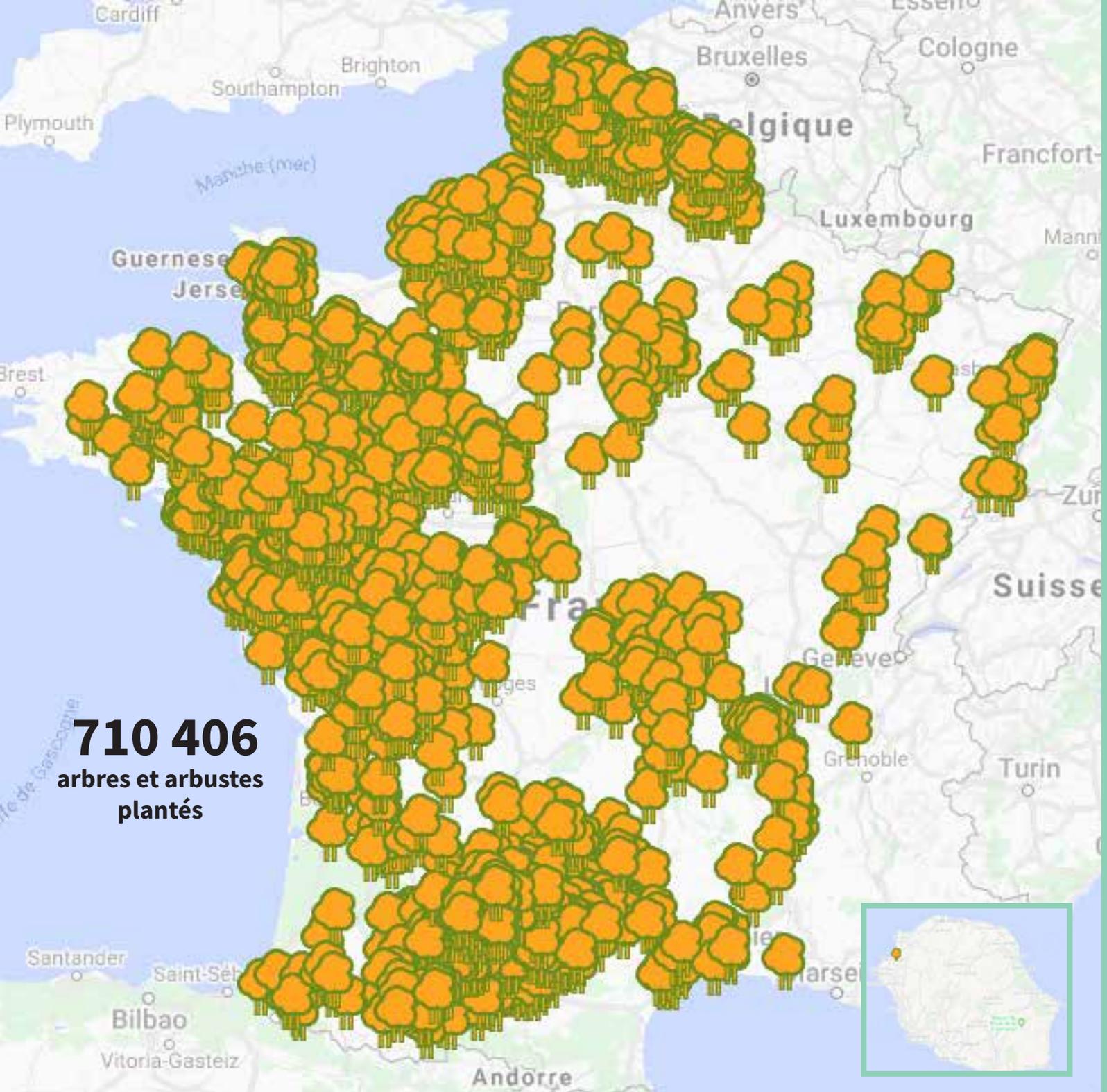
s'accordent toutes sur le rôle de l'arbre en matière de climat, de biodiversité et de performance de l'agriculture.

Aujourd'hui, il est estimé que **2 500 km de haies sont plantés annuellement en France** dans le cadre des programmes de soutien à la plantation. Pour atteindre les engagements de la France pris lors l'accord de Paris à la COP21, il faudrait **multiplier ce rythme par dix** tout en luttant contre l'érosion des haies existantes, afin de doubler le linéaire existant. L'activité de plantation doit pour cela se pérenniser au sein des structures opératrices, garantissant la **préservation et la transmission des savoir-faire entre générations**. Il est nécessaire également de promouvoir l'arbre partout : l'arbre est une **solution à l'échelle locale pour des problématiques d'échelle globale**, et à ce titre il doit être déployée de façon adaptée sur tous les territoires, et sur le long terme.

Si c'est à l'échelle territoriale et régionale que sont fortement subies les crises liées à la sécheresse, à la qualité des eaux ou à la disparition de la biodiversité, c'est également à cette échelle que les acteurs peuvent se structurer autour de l'arbre avec une cohérence de vision et une complémentarité de compétence et d'action. La coopération inter-régionale et nationale sera également une clé de réussite pour fédérer une diversité d'acteurs autour de l'arbre, tout en bénéficiant de l'appui collectif à plus large échelle comme celui du programme national Plantons en France.

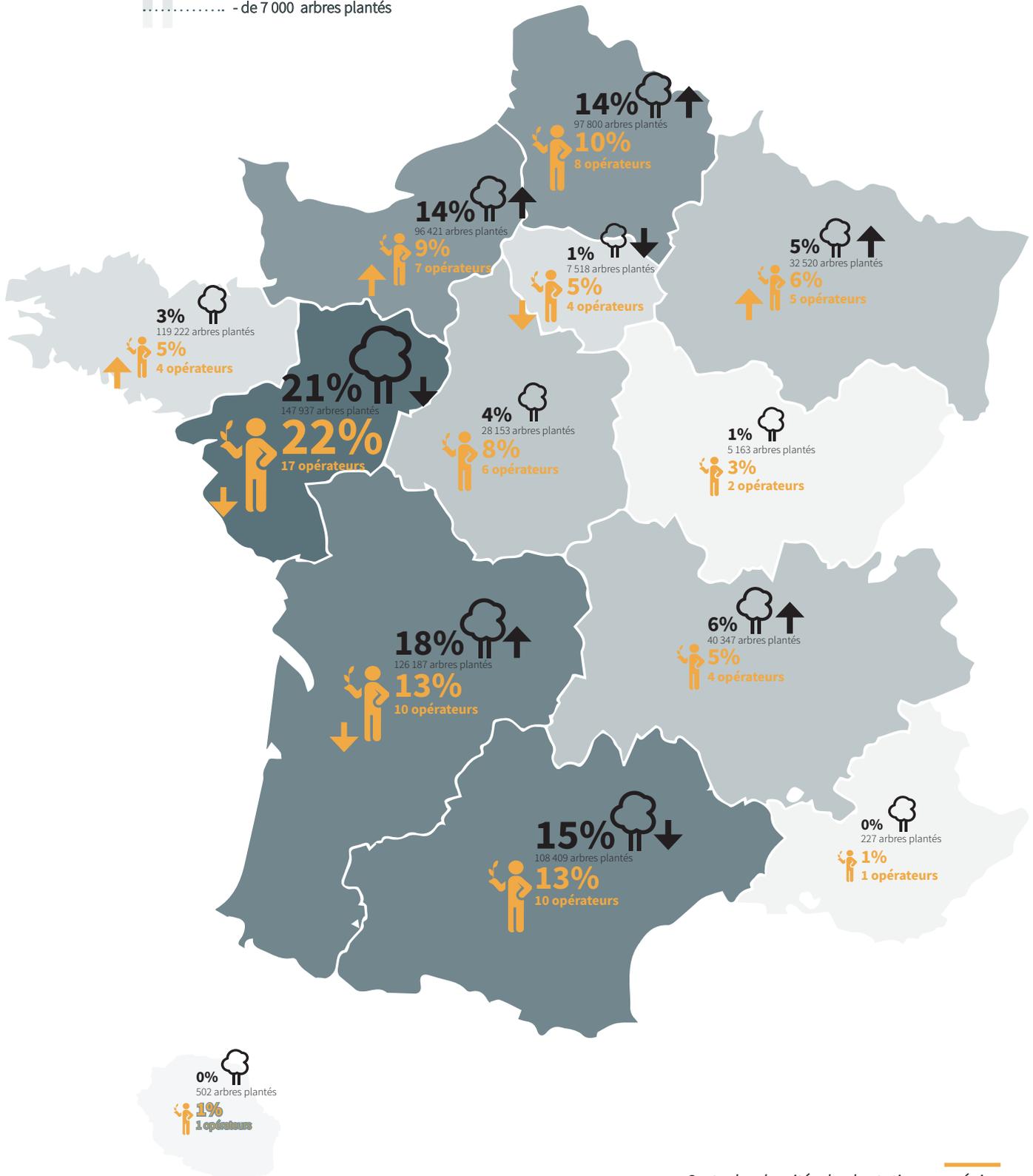
QUELQUES PROGRAMMES RÉGIONAUX EN FAVEUR DE L'ARBRE

- Programme Breizh Bocage (Bretagne) : 130km de haies restaurées ou créées depuis 2011
- Plan régional en faveur du bocage et de l'agroforesterie (Pays de la Loire)
- Plan arbre et carbone vivant (Occitanie) : objectif de 230 000 arbres plantés par an
- Plantation d'un million d'arbres (Région Sud), dont 200 000 hors forêt



Carte des 2 139 sites de plantation du programme Plantons
- saison 2019-2020

À retrouver en ligne sur www.afac-agroforesteries.fr



Carte des densités de plantation par région du programme Plantons - Saison 2019-2020

Zoom : les plantations en Occitanie



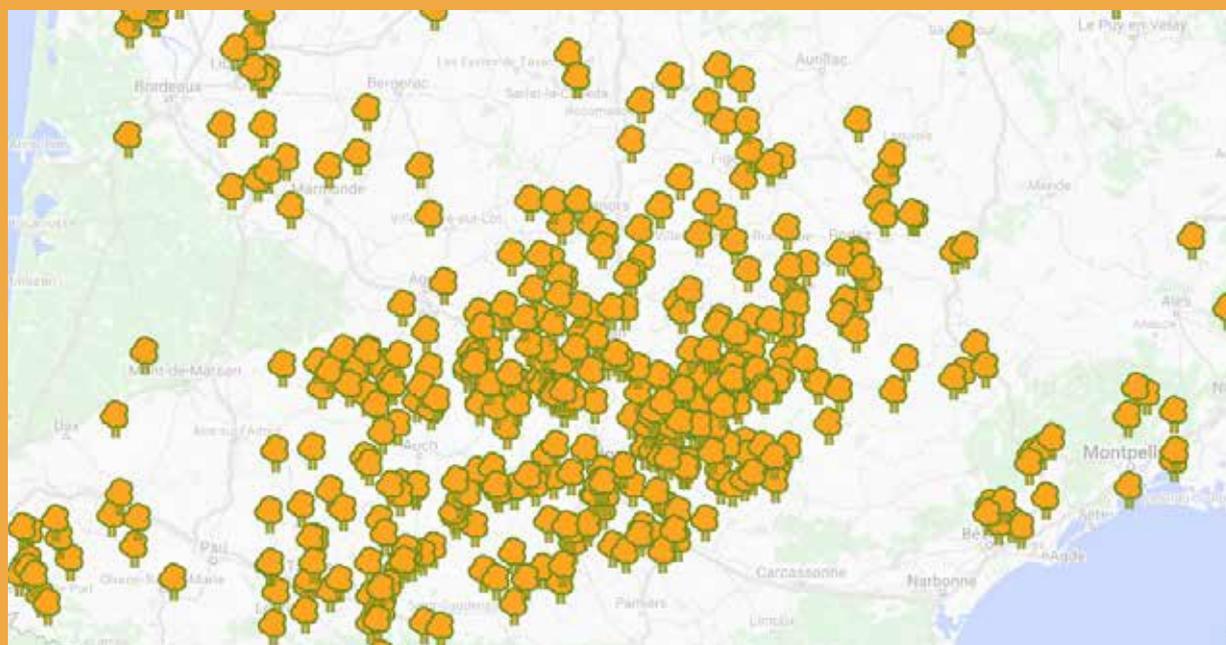
10
opérateurs



385
sites de plantation

108 409
arbres plantés

42%
plants Végétal local



En Occitanie, le réseau d'acteurs de l'arbre est structuré depuis 2009 au sein de l'**Afahc Occitanie**, qui réunit des acteurs sur tout le territoire régional. Sur les 10 opérateurs du programme Plantons en France présents dans la région, 9 sont membres de l'Afahc Occitanie. Le dixième a intégré le programme en 2019 : il s'agit de la Fédération régionale des CIVAM d'Occitanie, qui conforte l'**attache entre le monde agricole occitan et la question de la plantation**.

La majorité (80%) des opérateurs en région Occitanie sont des structures dédiées à l'arbre champêtre. En revanche, les plantations sont réalisées chez des planteurs plus diversifiés que la moyenne du programme : 60% sont agriculteurs et 20% sont des particuliers, suivis par les collectivités et les associations dans une moindre mesure.. Les objectifs de plantation les plus fréquents dans la région sont l'amélioration

paysagère, la préservation de la biodiversité et la protection des parcelles.

Les opérateurs de la région sont aussi très impliqués dans le déploiement de la filière Végétal local. À l'intersection de quatre régions d'origine, les opérateurs occitans ont presque tous développé une activité de récolte de graines afin de garantir l'approvisionnement des pépinières locales investies dans cette démarche.

Fondée sur l'expertise de terrain des structures historiques, **l'Afahc Occitanie s'est peu à peu imposée comme la référence régionale** sur la question de l'arbre champêtre. Elle est désormais l'interlocutrice privilégiée des partenaires publics et privés du territoire, notamment pour le déploiement du « Plan Arbre et Carbone vivant » lancé par la Région Occitanie.



Paysage typique des Hautes-Pyrénées
Crédit photo : Maison de la Nature et de l'Environnement 65 - Arbres et Paysages 65

Chantier de plantation à Avignonet-Lauragais (31).
Crédit photo : Arbres et Paysages d'Autun



Une filière Végétal local tirée par les opérateurs



Lors de la redéfinition du programme *Plantons*, en 2018, la Fondation Yves Rocher et l'Afac-Agroforesteries ont fixé l'**objectif ambitieux** de planter **1.000.000 d'arbres et d'arbustes Végétal local** d'ici 2021 (soit 50% des arbres et arbustes du programme).

Pour tenir cet engagement, le **taux de Végétal local** est devenu un des **critères d'éligibilité** du programme *Plantons en France*. Ainsi, il a été demandé aux candidats à l'appel à projets de la saison 2019-2020 de **rehausser leur part de Végétal local à 40%** de la totalité des arbres demandés et d'expliquer la ou les raison(s) de la faible part de Végétal local dans leur candidature. Cette nouvelle exigence permet de stimuler le développement de la filière en augmentant la demande. Ainsi, **46% des arbres et arbustes plantés en 2019-2020 étaient des plants Végétal Local**. L'objectif est donc atteint au niveau global. À l'échelle individuelle des opérateurs, les résultats sont globalement satisfaisants : seuls 16 opérateurs ont planté moins de 35% d'arbres et arbustes Végétal local, 10 ont planté entre 35 et 40%, et les 53 restants (**près de 70% des opérateurs**) **ont planté plus de 40% de Végétal local**.

Les opérateurs n'atteignant pas le taux minimum évoquent un approvisionnement difficile, souvent dû à une très forte demande au niveau local (notamment dans le département de la Sarthe), à un manque d'anticipation des commandes, ou encore à une filière locale qui se développe trop lentement par manque de structures récolteuses de graines. Afin de palier à ces difficultés et d'accélérer encore la structuration de la filière, il a été

recommandé aux opérateurs du programme *Plantons en France* de mieux anticiper leurs commandes, et de se fournir dans les régions d'origine voisines si nécessaire. Pour la saison suivante, **le seuil minimum sera de nouveau réhaussé pour atteindre 50% par opérateur**, et la quantité d'arbres qui sera attribuée à chaque opérateur sera évaluée **selon son niveau d'implication dans la structuration de la filière**, et notamment au regard des besoins en termes de récolte de graines. Afin d'aider les opérateurs à réaliser cet effort supplémentaire, les plants Végétal local **seront dès lors financés à hauteur de 1,07€** (au lieu de 1,02€ la saison précédente). Le **déploiement homogène de la filière**, entre tous les territoires et pour tous les opérateurs, est un enjeu majeur.

Ainsi, le programme *Plantons en France* joue un rôle de levier très important, en particulier sur le **lien pépiniériste-opérateur**. En effet, de nombreux opérateurs ont affirmé leur besoin en Végétal local auprès des pépiniéristes, les incitant à produire davantage de plants tout en ayant la garantie qu'ils soient vendus. Certains opérateurs ont engagé, avec leur pépiniériste local, une démarche pour produire ou fournir des plants de la marque Végétal local. La plupart des opérateurs manifestent d'ailleurs une fidélité très forte envers leurs pépiniéristes locaux, et une volonté de les soutenir dans leur démarche Végétal local. Ainsi, le programme *Plantons en France* a contribué à **consolider l'implantation** de nombreux **pépiniéristes de proximité** et à révéler leur rôle crucial dans le développement de la filière ligneuse de la marque Végétal local. La prépondérance des pépinières Naudet au sein du programme

s'est atténuée au cours de la saison 2019-2020. En effet, elles fournissent désormais 30% des plants Végétal local du programme, contre 36% la saison précédente, marquant le renforcement des autres bénéficiaires de la marque.

Ce sont aujourd'hui 52 bénéficiaires (collecteurs, semenciers et pépiniéristes) qui utilisent la marque pour commercialiser leurs semences, plants et plantes. Parmi ces structures, la grande majorité collecte des graines ou produit des végétaux ligneux (graines, boutures et plants). Parmi elle, 20 pépinières approvisionnent les opérateurs du programme *Plantons en France* en plants Végétal local. Ils n'étaient que 6 en 2017. Ce réseau de pépiniéristes assure une **fourniture en plants Végétal local issus de chaque région d'origine** (hormis la Corse) et développe une économie territoriale et écologique dédiée à la filière haie.

Pour assurer ce développement, la marque Végétal local a pu s'appuyer en 2019 sur l'expertise de **treize correspondants locaux Végétal local issus de l'Afac-Agroforesteries**, répartis dans la quasi-totalité des régions d'origine (hormis le Bassin parisien Sud, la Corse et les Pyrénées). En complémentarité avec les correspondants locaux des Conservatoires botaniques nationaux, ce réseau de correspondants locaux a permis d'informer sur le fonctionnement de la marque et d'appuyer l'émergence des filières, à l'occasion de nombreuses journées d'échanges organisées dans toute la France.

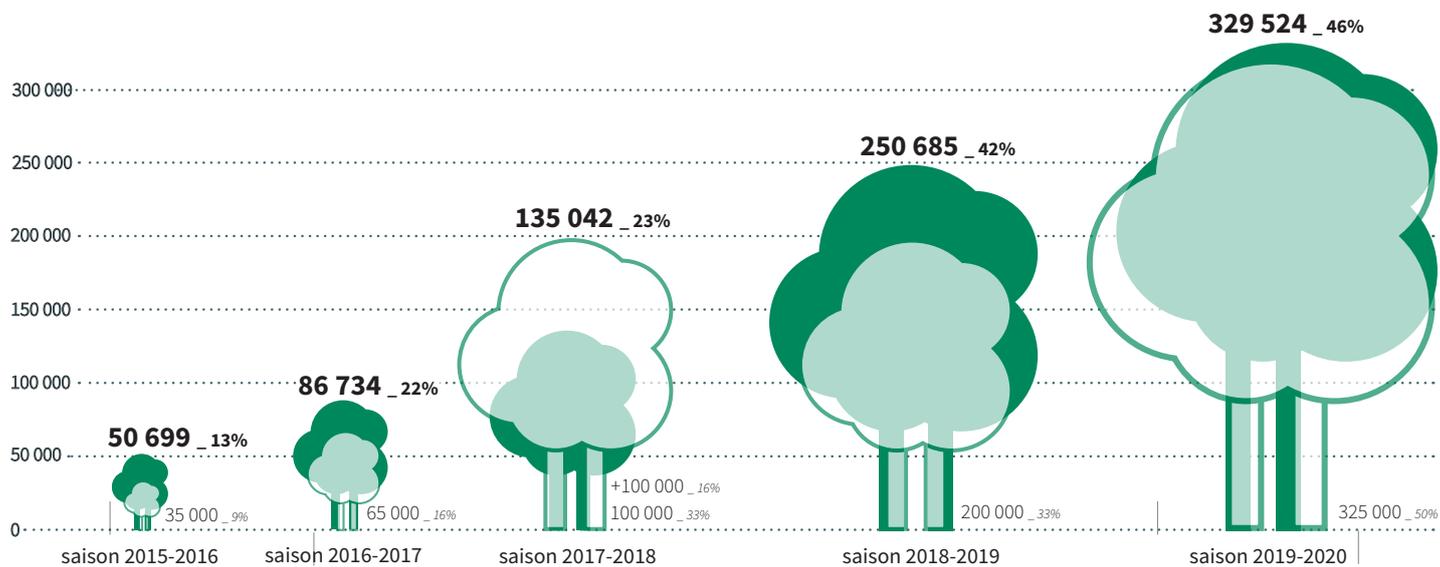
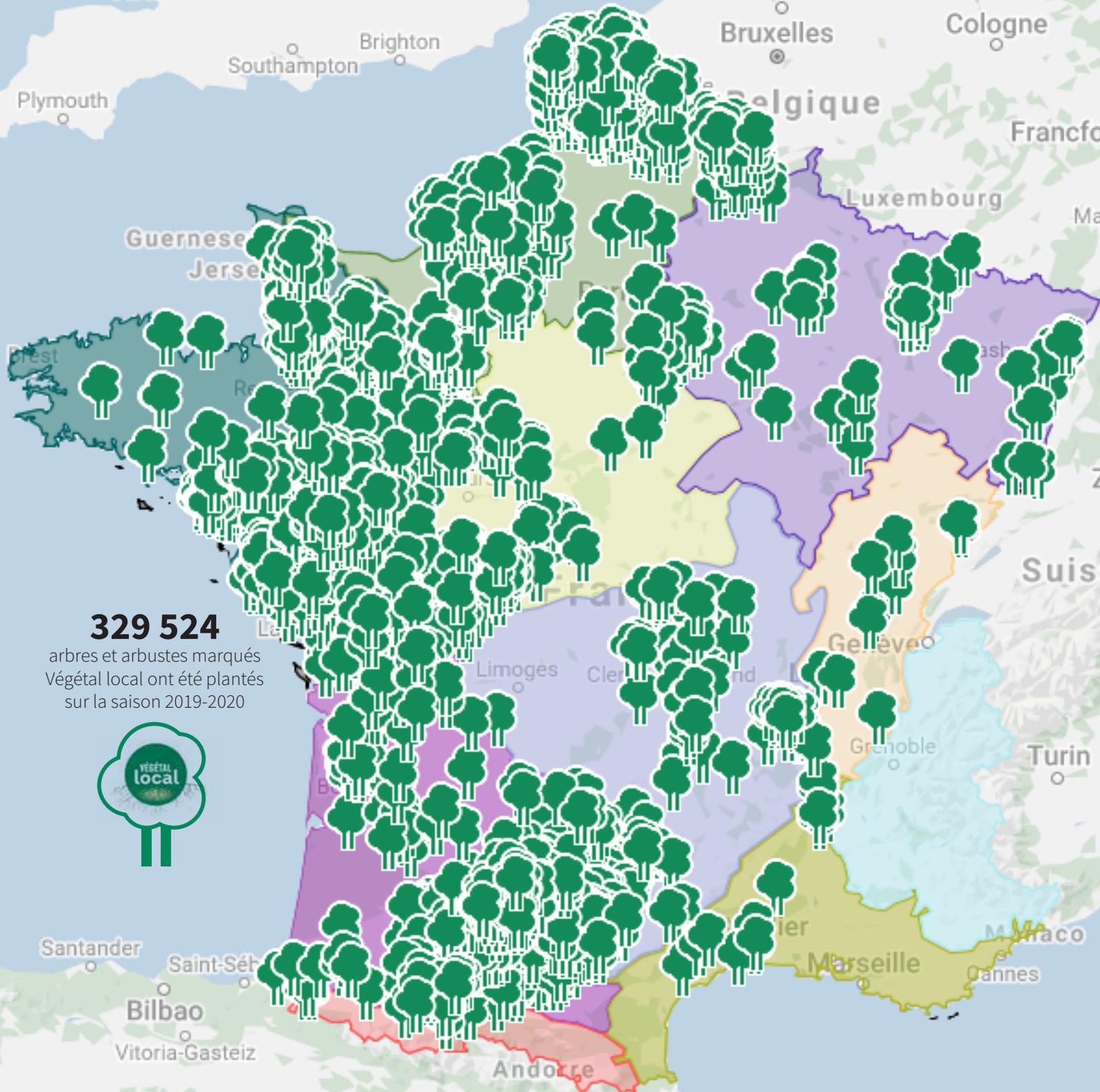
Double-page suivante : *Sites de plantation utilisant des arbres de la filière Végétal local - saison 2019-2020*

Avec un fort développement de la filière Végétal Local, l'enjeu est désormais d'assurer que son déploiement soit réalisé de la manière la plus homogène possible sur tout le territoire.

Carte à retrouver en ligne sur www.afac-agroforesteries.fr

Végétal local en 2019 - les actus

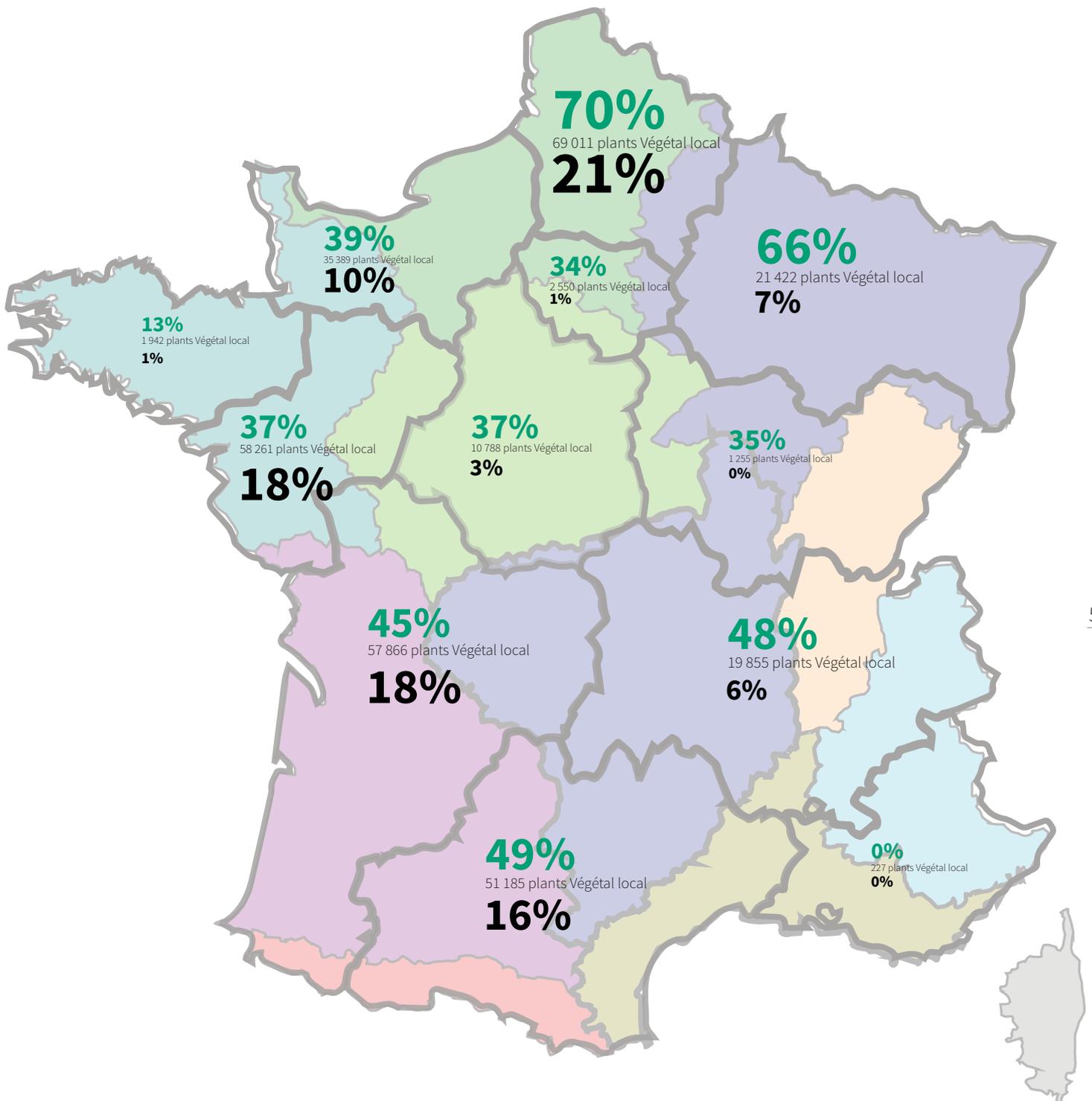
- Plusieurs webinaires à destination des prescripteurs et gestionnaires ont été organisés. Ces webinaires permettent de promouvoir la marque auprès d'un public nombreux et sont accessibles en replay dans la partie ressource du site internet de la marque.
- Un nouveau site internet de la marque a été mis en ligne : www.vegetal-local.fr. Le lancement du site s'inscrit dans le cadre de la refonte de la stratégie de communication de la marque.
- Le cahier technique Végétal local « Récolte et mise en culture d'arbres et d'arbustes » a été mis à jour par l'Afac-Agroforesteries. De juillet à novembre 2019, huit réunions régionales ont été organisées par l'Afac-Agroforesteries et Prom'Haies en Nouvelle-Aquitaine afin de recueillir l'avis des acteurs de terrain sur la mise à jour du cahier technique Végétal local « Récolte et mise en culture d'arbres et d'arbustes », après 4 ans d'utilisation. Ces échanges avec des acteurs de terrain sont riches d'enseignement. Ils permettent de faire un état des lieux de l'utilisation actuelle de ce cahier et de mieux cerner les attentes et les besoins en matière de supports techniques concernant la récolte, le nettoyage et la mise en culture des graines. Les résultats de ce projet seront restitués en 2020 sous la forme d'un rapport de synthèse des réunions de consultation régionales et d'une version mise à jour du cahier technique. **La définition du métier de récolteur de graines ligneuses et d'une formation associée est fondamentale pour développer la production de plants Végétal local. Le manque de graines est aujourd'hui le principal frein au développement de la filière.**



x% Part de plants Végétal local par région

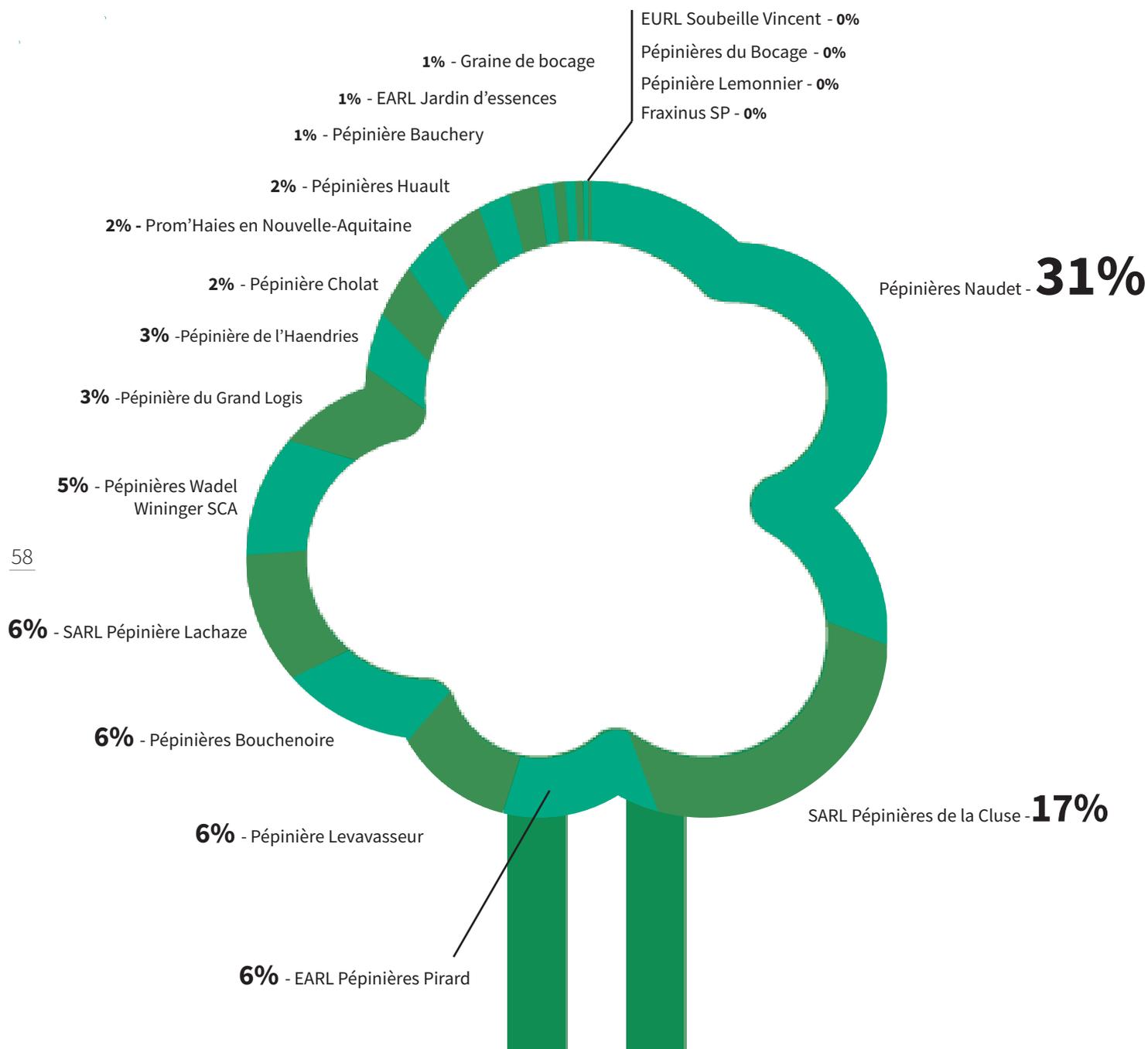
x% Part de la région par rapport au total de plants Végétal local plantés à l'échelle nationale

Arbres et arbustes Végétal local plantés
par région - saison 2019-2020



À gauche : Objectif de plantations
d'arbres et d'arbustes de la marque Végétal
local du programme Plantons en France

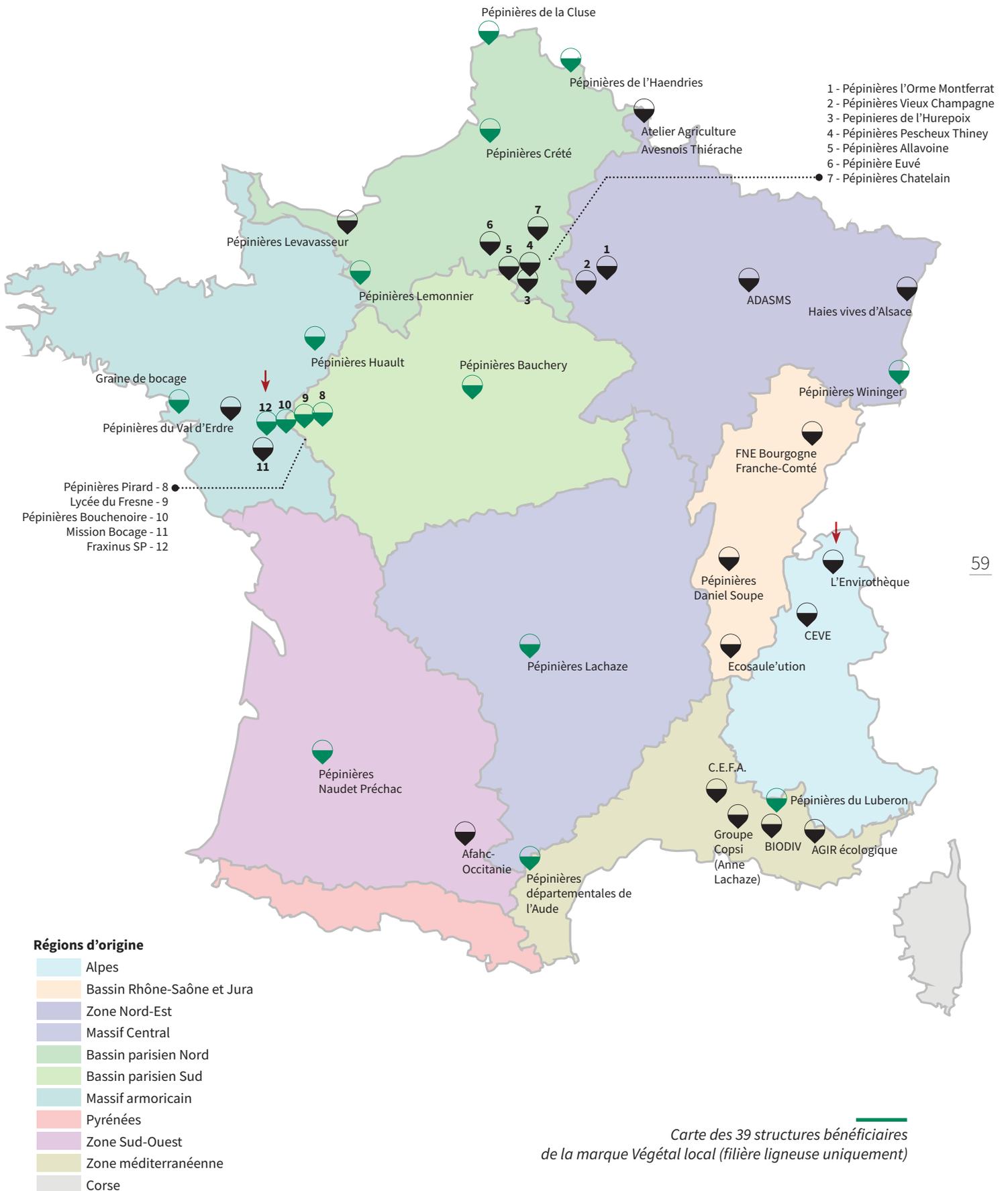




58

Répartition des pépinières selon la part de plants Végétal local fournis aux opérateurs du programme Plantons en France. Trois pépiniéristes approvisionnent plus de la moitié des plants Végétal Local utilisés dans le cadre du programme.

 Nouveaux bénéficiaires
 Pépinières approvisionnant le programme Plantons en France
 Autres acteurs de la filière ligneuse Végétal local (pépinières et récolteurs) n'étant pas liés au programme Plantons en France



Les haies toujours prépondérantes dans les chantiers de plantation

Dans le cadre du programme *Plantons*, **95%** des **710 406 arbres** ont été utilisés pour des plantations de **haies**, qu'elles soient simples, doubles, ou sur talus. Elles représentaient 93% des plantations la saison précédente. La dominance de la haie par rapport aux autres systèmes agroforestiers comme les plantations intraparcellaires (3%) ou les bosquets (1%), s'explique, d'une part, par un **attachement culturel et paysager à la haie** qui reste très fort dans de nombreuses régions. D'autre part, **l'optimisation des contraintes d'organisation spatiale** qu'elle offre (extraparcellaire) fait que la haie reste

le système agroforestier le plus plébiscité par les agriculteurs et d'autres acteurs.

Si le **rythme de replantation** de la haie **ne cesse de croître**, le linéaire de haie déjà en place, héritage de plantations réalisées principalement au XIX siècle et ayant survécu au remembrement, subit une **érosion constante** (du fait du vieillissement de ligneux non régénérés et de mauvaises pratiques d'entretien). Ce constat doit nous amener à **replacer** l'action de **plantation de haies** dans un **accompagnement technique et culturel** plus global et sur la durée pour permettre leur **meilleure appropriation**, en particulier sur le volet **gestion**, par l'agriculteur, la collectivité ou un particulier.

Classement des types de plantation du programme *Plantons* - Saison 2019-2020

60



n°1 haie simple est présente sur **57%** des sites de plantation (1 211) et représente **55%** des plantations en quantité d'arbres (390 983).



n°2 haie double est présente sur **26%** des sites de plantation (561) et représente **34%** des plantations en quantité d'arbres (241 355).



n°3 haie sur talus est présente sur **6%** des sites de plantation (123) et représente **4%** des plantations en quantité d'arbres (31 085).



n°4 intraparcellaire est présente sur **3%** des sites de plantation (59) et représente **3%** des plantations en quantité d'arbres (20 018).

95%

des plantations sont des

haies



n°8 arbre isolé est présente sur **1%** des sites de plantation (31) et représente **0,2%** des plantations en quantité d'arbres (1 521).



n°7 verger haute tige est présente sur **2%** des sites de plantation (36) et représente **0,3%** des plantations en quantité d'arbres (1 850).



n°6 alignement d'arbres est présente sur **2%** des sites de plantation (42) et représente **0,7%** des plantations en quantité d'arbres (4 761).



n°5 bosquet est présente sur **2%** des sites de plantation (47) et représente **1%** des plantations en quantité d'arbres (8 533).



Plantation d'une haie double chez un agriculteur à Doeil-sur-le-Couton (17), par la Chambre d'agriculture de Charente-Maritime

Plantation en intraparcellaire pour une collectivité, par l'association Euskal Herriko Laborantza Ganbara



Plantation d'une haie sur talus chez un agriculteur à Guemene-Penfao (44) par le Syndicat du Bassin Versant de l'Isac

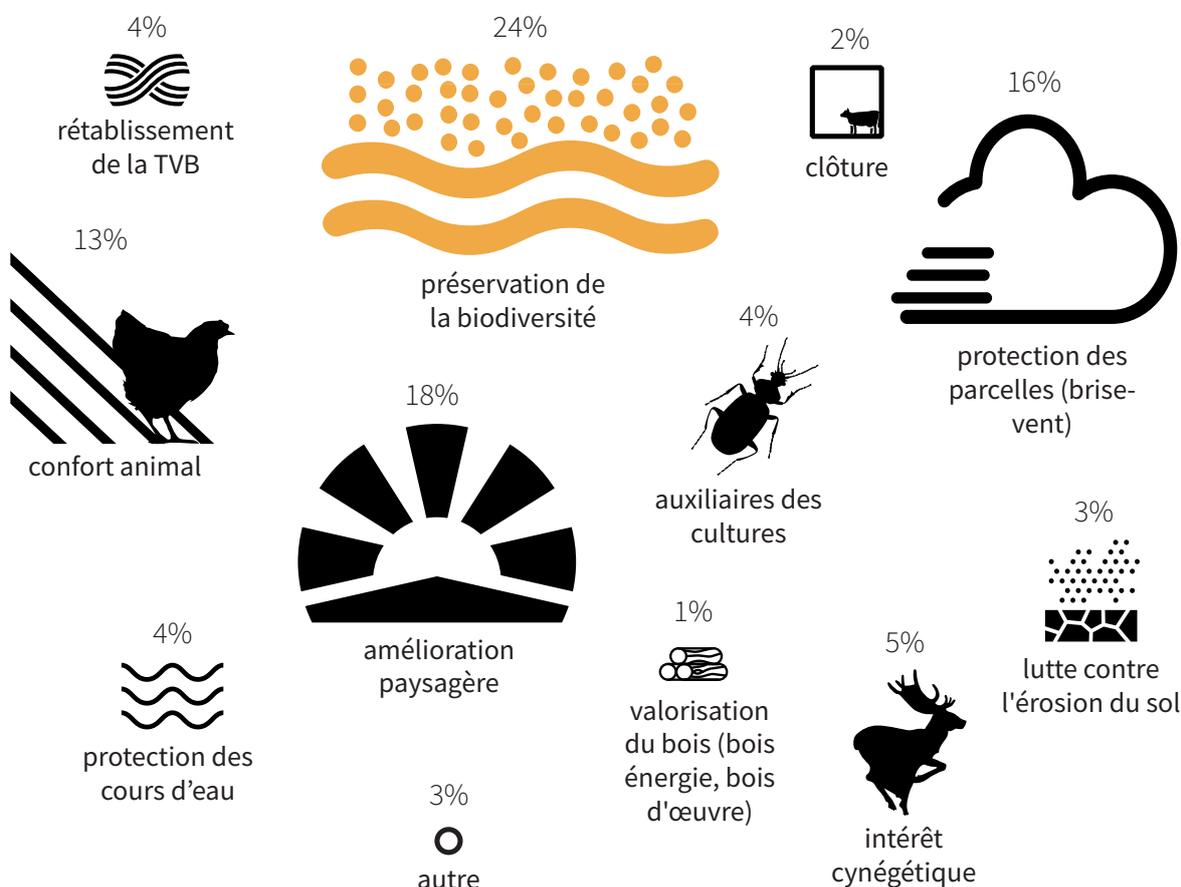
Des plantations aux **multiples fonctionnalités**

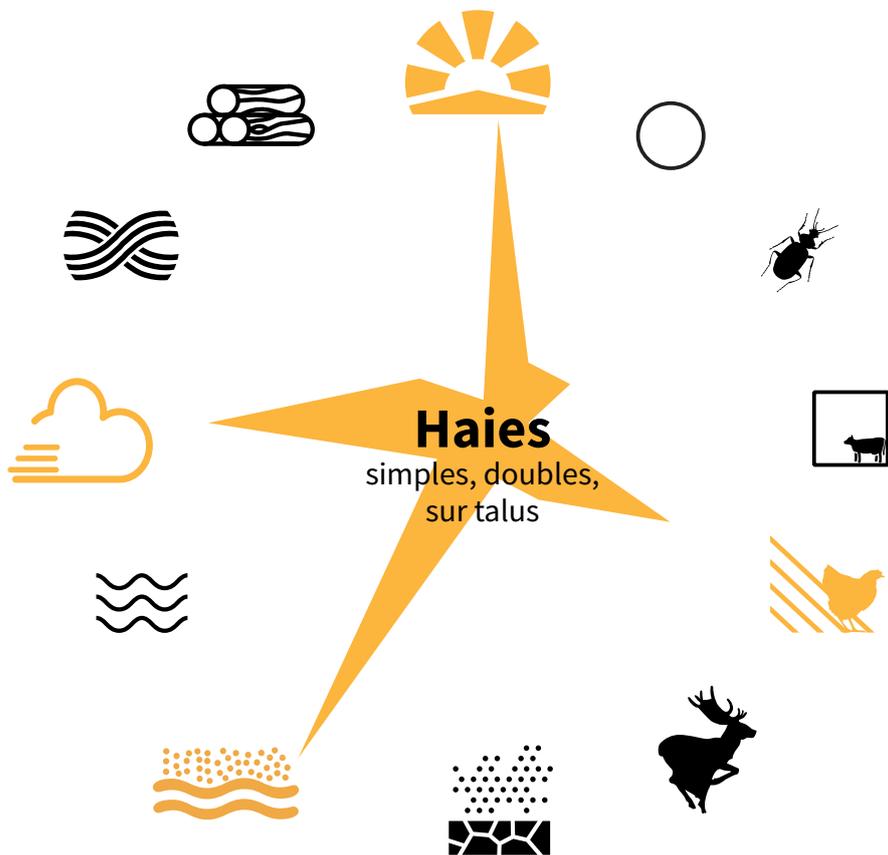
Le programme *Plantons en France* porte une vision multifonctionnelle de l'arbre, pour des plantations **intégrées à long terme dans un projet de territoire plus large**. Ainsi, les opérateurs du programme s'attachent à définir des projets sur mesure en fonction des attentes des planteurs (voir diagramme ci-contre), mais aussi en concertation avec toutes les parties prenantes à l'échelle locale (voir pages 40-41). Les objectifs principaux de plantation sont stables par rapport à la saison précédente. On note toutefois une **hausse sensible**

de l'intérêt pour la préservation de la biodiversité, probablement liée aux multiples alertes de ces dernières années quant à la disparition d'espèces animales et végétales. Il sera nécessaire que cette préoccupation soit accompagnée d'**efforts durables sur la plantation, et notamment sur l'utilisation croissante de plants d'origine génétique locale**, les mieux adaptés aux écosystèmes dans lesquels ils sont plantés.

Ci-dessous : classement des objectifs principaux des planteurs du programme Plantons en France - Saison 2019-2020

Ci-contre : adaptation du type de plantation en fonction des objectifs poursuivis





Crédit photo : Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale

Crédit photo : Paysages de Mares Haies d'Arbres



Une grande **diversité d'essences** pour une diversité paysagère

Le cahier des charges de l'appel à projets *Plantons en France* est conçu pour **garantir la diversité des essences implantées et favoriser ainsi la biodiversité végétale et animale** en évitant le phénomène de monoculture ou les essences exotiques. La plantation linéaire doit par exemple être composée d'au moins 6 espèces par site de plantation, les bosquets doivent être composés au minimum de 20% d'arbres et de 5 espèces différentes et la plantation intraparcellaire doit être composée d'au moins 4 espèces par parcelle de plantation. Les opérateurs utilisent donc en moyenne **38 essences différentes** pour l'ensemble de leurs chantiers de plantation.

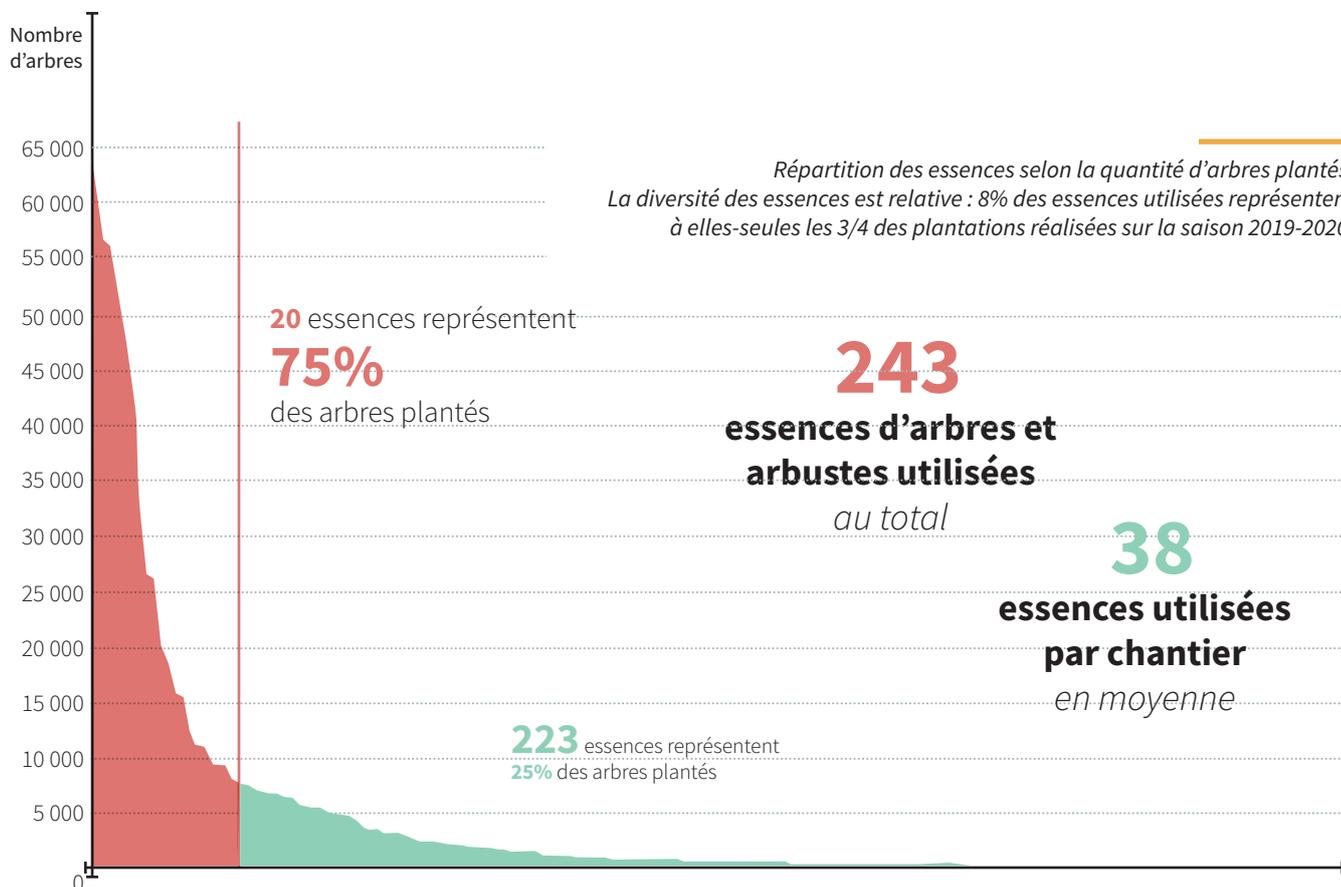
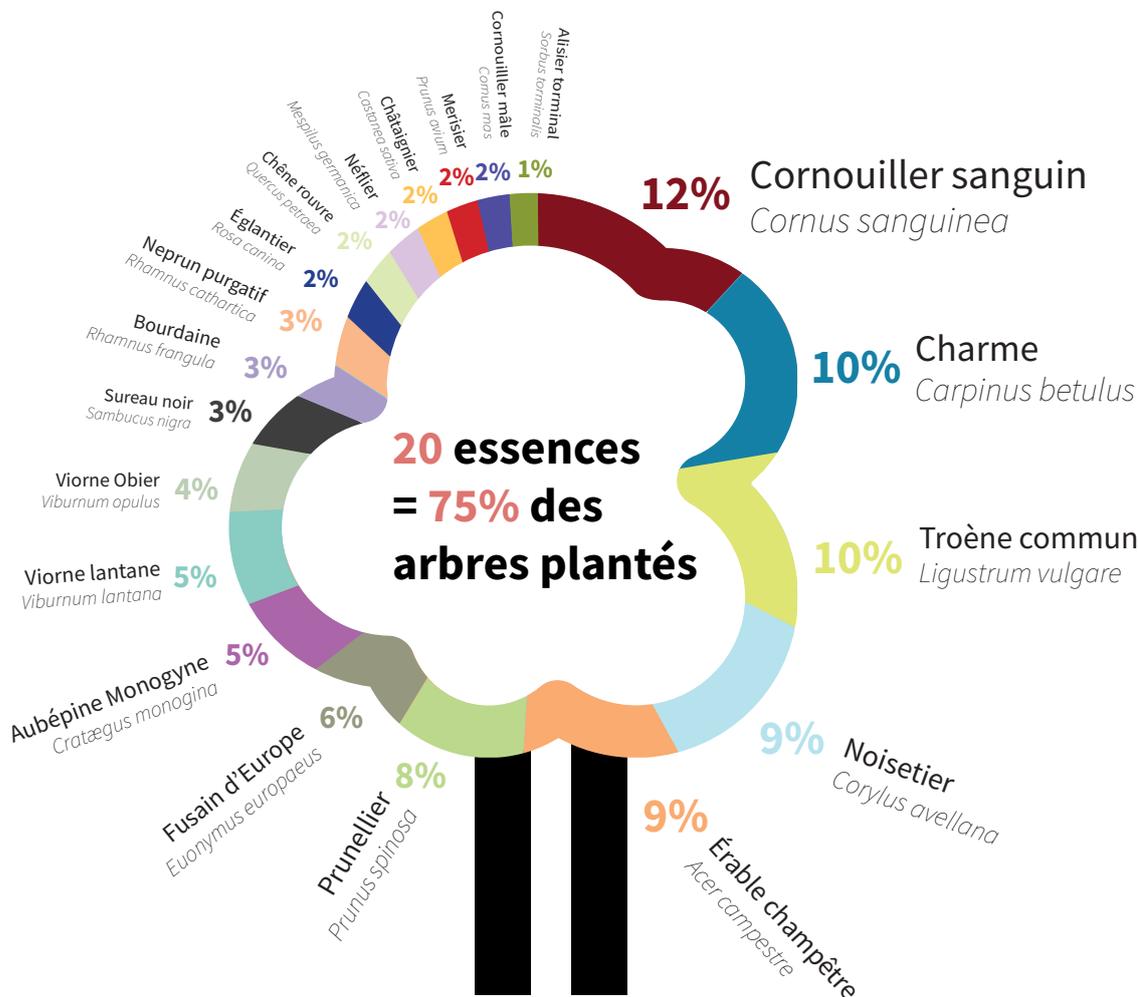
pédo-climatiques diamétralement opposées mais aussi de **formes bocagères** et arborées **historiques** qui font l'identité et la diversité des paysages agricoles. En effet, le **bocage traditionnel du Nord** se compose pour moitié de **haies** arbustives comprenant **80% d'aubépine**. Et particulièrement sur le territoire de l'Avesnois, les haie d'alignements de **charmes têtards** représentent **58%** des arbres du bocage. Ainsi, les palettes végétales utilisées dans les nouvelles plantations de haies respectent et **perpétuent** des **typologies de haies territoriales** qui se sont construites avec le temps et qui continuent d'évoluer.

Par ailleurs les **essences de haut jet** comme le chêne rouvre (2%) et le merisier (1%) sont beaucoup **moins abondantes** dans le programme. En effet, la séquence de plantation leur prévoit une **répartition espacée** pour ne pas gêner la croissance des arbres qui, si elle est bien accompagnée par de la taille de formation, permettra de valoriser les fûts en bois d'œuvre.

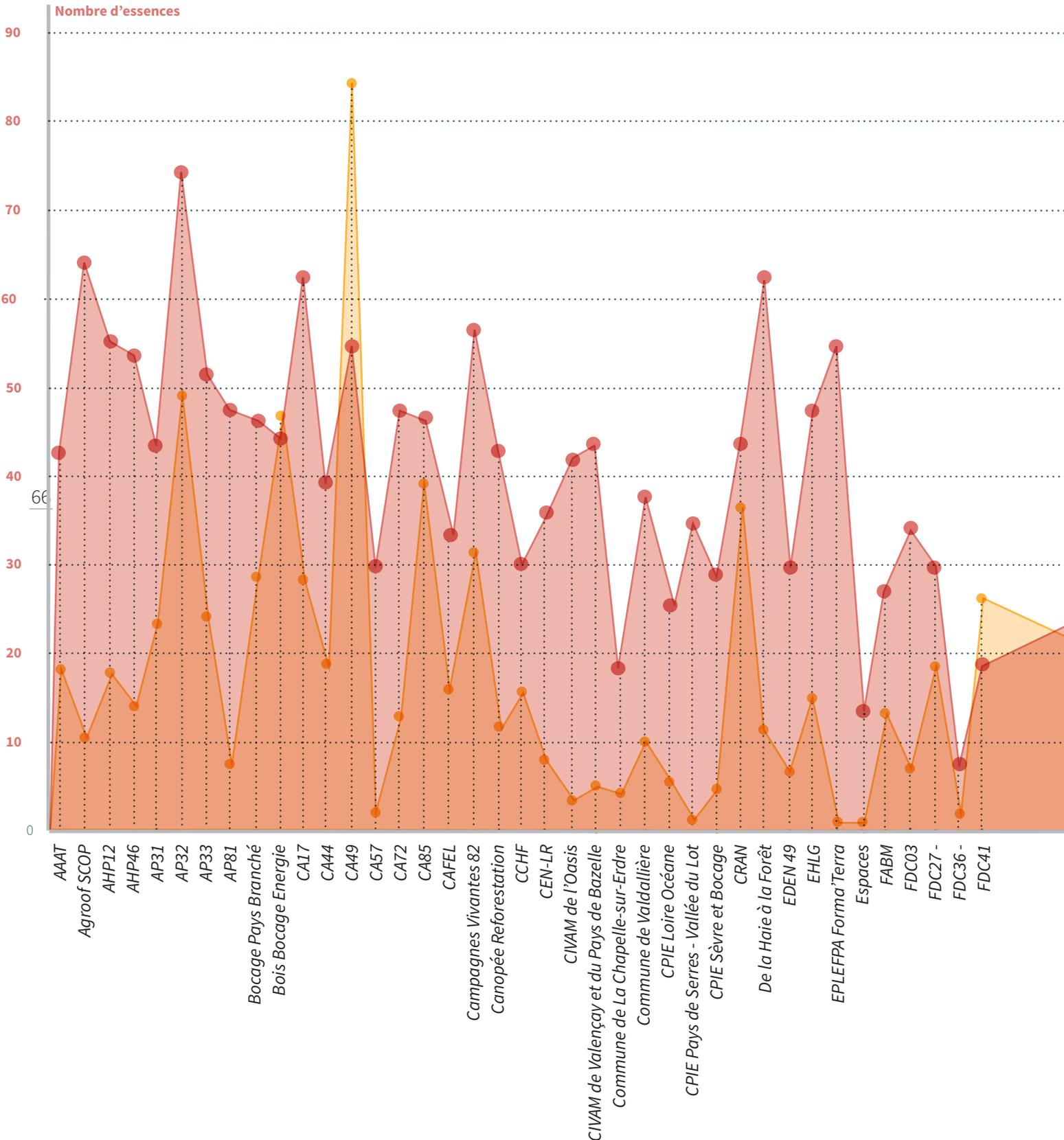
Enfin, ces **palettes végétales régionales** sont **à croiser avec l'offre** en espèces d'arbres et d'arbustes labellisées **Végétal local**. En effet, certaines essences ne sont pas produites par la filière, ce qui peut conduire à **restreindre soit** l'utilisation de plants **Végétal local**, soit la **palette végétale**. Pour **éviter ce dilemme**, il est nécessaire que chaque filière régionale **augmente le nombre d'espèces collectées** au regard des espèces plantées.

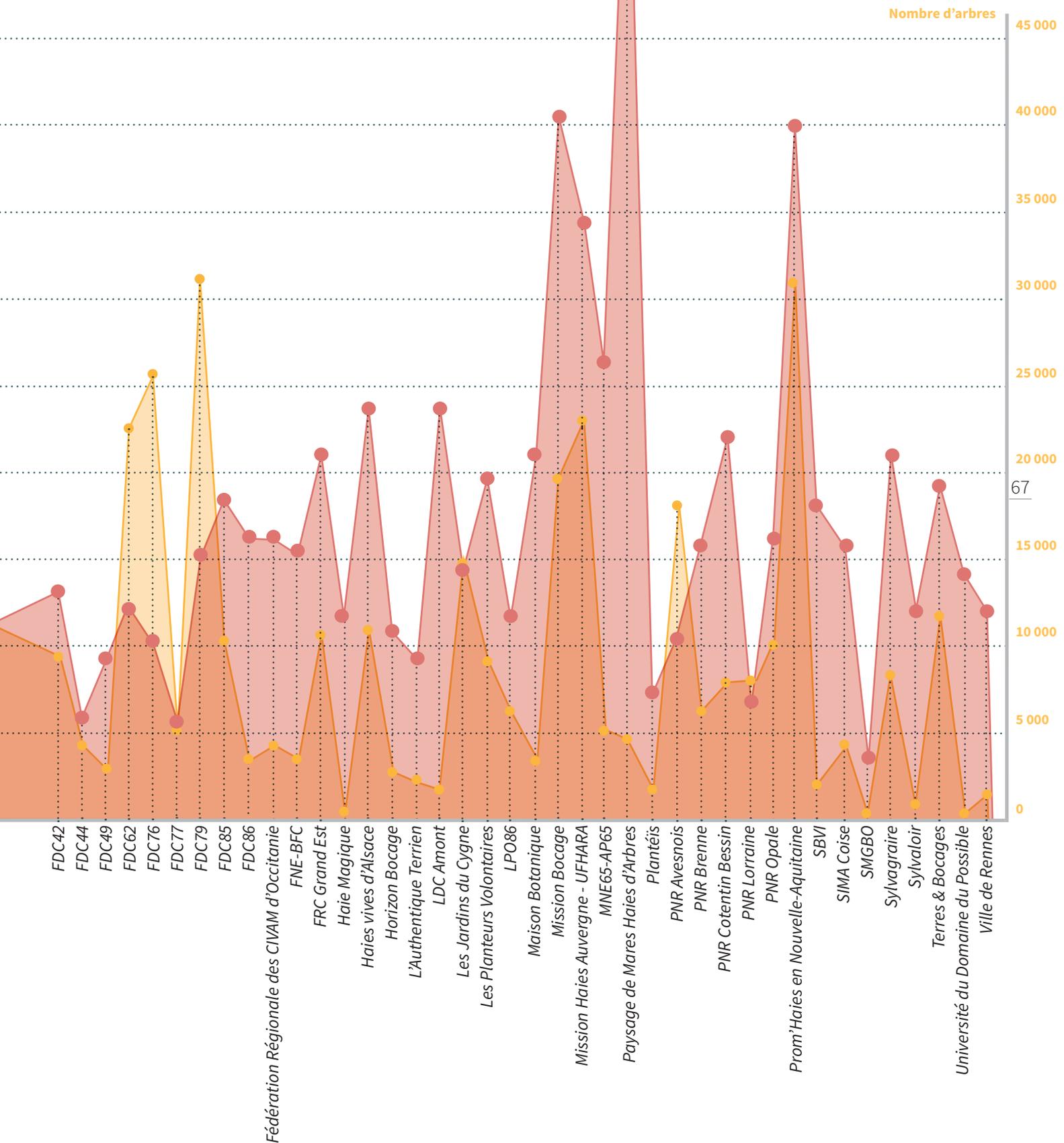
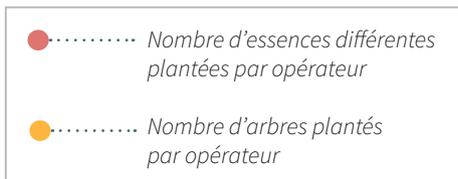
64

La diversité des **essences** d'arbres et d'arbustes utilisées **est toutefois relative** : en effet, il est nécessaire d'**adapter la palette végétale au contexte** pédoclimatique et paysager. Ainsi, la **moitié des arbres et arbustes plantés** dans le cadre du programme *Plantons en France* (345 000 plants) est constituée de seulement **sept essences**. Sur les 243 essences utilisées au total, seulement 20 (soit 8%) représentent à elles-seules **75% des plantations**. Les 223 essences restantes sont minoritaires mais participent néanmoins à l'expression de la biodiversité. Ces essences constituent la **base des séquences de plantation** pour la majorité des opérateurs. Des variations régionales peuvent cependant être analysées. Par exemple, le **charme**, essence présente seulement dans **1%** des plantations en région **Occitanie**, est à l'inverse utilisée dans **16%** des plantations en région **Haut-de-France**, au même titre que **l'aubépine**. Ces grands écarts de représentativité des essences entre régions est, certes, le **reflet** de conditions



Courbe de la diversité des essences utilisées, rapportée au nombre d'arbres plantés, pour chaque opérateur. Globalement, on observe que l'amplitude d'utilisation d'essences variées évolue proportionnellement au nombre d'arbres plantés.





Crédit photo : **Cyril Fussien**

A close-up photograph showing a person's hands planting a small, thin sapling into the soil. The person is wearing a dark, long-sleeved jacket. The hands are positioned to hold the stem of the sapling, which has a few small green leaves at the top. The other hand is near the base of the sapling, possibly to steady it or clear soil. The ground is dark and appears to be a mix of soil and some dry grass or twigs. The background is a blurred green field, suggesting an outdoor setting. The word "PERSPECTIVES" is overlaid in white, bold, uppercase letters across the middle of the image.

PERSPECTIVES



Crédit photo : Cyril Fussion

Aujourd'hui, les enjeux climatiques et environnementaux propulsent **l'arbre champêtre au cœur des débats**. Ce dernier est amené à jouer un rôle fondamental pour contribuer à « atteindre 10% d'infrastructures agroécologiques sur la Surface Agricole Utile française »¹, seuil minimal pour maintenir la biodiversité et assurer les services écologiques, de stocker 53 millions de tonnes de CO2 supplémentaires pour compenser 9,6% des émissions de CO2 de l'agriculture en 2050. L'effort est considérable : il faut stopper l'érosion bocagère en cours (perte annuelle de 11 500km de haies) et multiplier par dix le rythme de nos plantations.

OUVERTURE DU PROGRAMME ET CHANGEMENT D'ÉCHELLE

Les plantations de haies et d'arbres champêtres réalisées dans le cadre du programme Plantons en France s'inscrivent dans une dynamique enclenchée il y a plus de quarante ans maintenant. Aujourd'hui, on estime que 2 500 km de haies sont plantés annuellement dans le cadre de plusieurs programmes de soutien à la plantation, publics en région Bretagne, Occitanie, Bourgogne Franche-Comté, Nouvelle-Aquitaine, Pays de la Loire, et au niveau national et privé avec le programme *Plantons en France*. Ces programmes de plantation coexistent en parallèle, de façon étanche, sans partage de connaissances et d'expertise, et sans référentiel commun. Pour franchir le cap du changement d'échelle, le programme *Plantons en France* apparaît comme un dispositif clé. Par sa dimension nationale et les acteurs qui le portent, il a la capacité de fédérer les engagements de ceux qui partagent la vocation de soutenir des actions locales en faveur de la préservation et du déploiement des haies et de toutes autres formes de systèmes agroforestiers en France. C'est pour cette raison que, conscientes de l'urgence écologique et convaincues de la place qui doit être donnée à l'arbre dans la lutte pour la sauvegarde de nos écosystèmes, la Fondation Yves Rocher et l'Afac-Agroforesteries ont choisi d'ouvrir le programme à de nouveaux mécènes à partir de la saison 2020-2021.

Ainsi, le soutien supplémentaire apporté par un premier collectif de nouveaux mécènes constitué de la Fondation Maisons du Monde, la Boulangère Bio, la Fondation

¹Selon le scénario Afterres2050, il faudrait pour cela maintenir le patrimoine arboré existant, représentant 750 000 km de haies, mais aussi le doubler d'ici 2050 en plantant 25 000 km par an.

Nature & Découvertes, la Fondation Bjorg Bonneterre et Citoyens, Triballat-Noyal et la Fondation Lemarchand permettra d'augmenter progressivement les moyens d'actions à toutes les échelles (locale, régionale et nationale) pour construire, avec le réseau d'opérateurs de terrain, un dispositif national de plantation fiable et stable dans le temps.

Ce nouveau dispositif porte les objectifs suivants :

- Augmenter la capacité à collecter des fonds issus du mécénat, en permettant l'engagement et la mobilisation des fondations et sociétés privées, afin d'assurer les ressources financières du programme ;
- Fédérer et structurer les initiatives autour d'une dynamique nationale cohérente en réunissant les donateurs du secteur privé et les porteurs de programmes de plantation du secteur public ;
- Poser un cadre homogène, transparent, qualitatif et ambitieux à un plan national de plantation ;
- Assurer la capitalisation et le suivi national des plantations en mettant en place un outil commun de reporting avec une base

de données unique et nationale utile pour toutes les échelles ;

- Sécuriser l'action locale du réseau en développant les postes d'animation et techniciens bocage-agroforesterie et en organisant des campagnes de plantation à l'échelle régionale pour garantir la qualité des plantations ;
- Co-construire des politiques publiques régionales dédiées à la haie, au bocage et à l'agroforesterie.

Cela se traduira, pour la saison 2020-2021, par un élargissement de l'enveloppe d'arbres subventionnables à 750 000 arbres, l'augmentation à 1,07€ du soutien financier apporté aux plants « Végétal local » et l'ouverture d'un soutien apporté à l'échelon régional. Le soutien financier apporté par le programme « Plantons en France » a vocation à faire levier en permettant aux opérateurs bénéficiaires de décupler leur capacité d'action par l'articulation de la subvention perçue avec d'autres dispositifs de financement de la plantation.



*Un immense merci aux 79 opérateurs du programme, et à
toute l'équipe de la Fondation Yves Rocher !*



Rapport annuel du programme
Plantons en France
- Saison 2019-2020 -

Afac-Agroforesteries
38 rue Saint Sabin
75 011 Paris
plantons@afac-agroforesteries.fr

www.afac-agroforesteries.fr